



INTRODUCTION



2024 : des actions concrètes pour une transformation durable des mobilités

L'année 2023 a marqué une étape déterminante pour notre syndicat, désormais résolument engagé dans une nouvelle ère : celle des transitions et d'une mobilité durable, connectée et tournée vers l'avenir. Le rapport d'activités 2024 illustre cette orientation et confirme la solidité de notre engagement collectif.

L'exercice écoulé a mis en évidence notre capacité de résilience. Face aux constats de la Chambre Régionale des Comptes et aux incertitudes pesant sur nos dotations, nous avons démontré la transparence de notre gestion, la rigueur de nos

choix et l'intégrité de notre action. Cette reconnaissance a consolidé la confiance placée en nous et renforcé notre détermination à poursuivre une stratégie ambitieuse au service des habitants.

Sous l'angle de la transition, 2024 a été marquée par des projets structurants. Le développement des mobilités actives s'est traduit par les études préparatoires à la mise en place d'un service de location de vélos, condition essentielle à l'évolution des pratiques quotidiennes. L'intermodalité, pilier de notre action, a été consolidée avec la préparation du second pôle d'échanges multimodal d'Aulnoye-



Cliquez
pour
atteindre le
chapitre

SOMMAIRE

Aymeries. D'un montant de 2,8 millions d'euros, ce projet couvert à 60 % par des subventions dotera notre territoire d'une infrastructure moderne, renforçant son rôle de carrefour stratégique à l'échelle régionale et nationale.

La transition énergétique a également progressé grâce aux études et tests engagés pour le remplacement progressif des bus thermiques par des véhicules électriques, en partenariat avec notre opérateur Stibus. Cette démarche s'inscrit dans une vision de long terme, visant à réduire l'empreinte carbone et à améliorer la qualité de vie de nos concitoyens.

Par ailleurs, 2024 a vu le renforcement de la dimension transfrontalière, à travers la prolongation de la ligne Maubeuge–Mons et le lancement du projet franco-belge CROSS4MOBILITY, qui facilitera les échanges et consolidera l'ouverture de notre territoire.

Enfin, notre syndicat a pris l'initiative d'élargir son périmètre d'action avec une étude de coopération à l'échelle de l'arrondissement d'Avesnes, réunissant les trois EPCI partenaires autour d'un futur plan de mobilité. Cette démarche, soutenue par l'ensemble des acteurs institutionnels, prépare les conditions d'une ambition partagée. En outre, notre engagement dans le Pacte 3 de l'État nous permettra de renforcer la dynamique territoriale et de contribuer au développement des mobilités à une échelle élargie.

À l'heure où les enjeux énergétiques et environnementaux s'imposent comme des priorités, il nous appartient d'affirmer des ambitions claires. Le rapport d'activités 2024 en est la démonstration : construire une mobilité durable, performante et inclusive, au service du territoire et de ses habitants.

#1 ORGANISER

Présentation, gouvernance, ressources humaines
pages 4-21

#2 FAIRE

Activité institutionnelle, principales réalisations, faits marquants, Focus sur le contrôle CRC
pages 22-35

#3 IMAGINER

Le Plan de Déplacement Urbain et le Schéma Directeur Cyclable et Piétonnier, le Contrat Opérationnel de Mobilité et le Plan d'Actions de Mobilité Solidaire
pages 36-43

#4 CONCEVOIR

Le covoiturage, Service de location de vélo longue durée
pages 45-51

#5 MAINTENIR

Les infrastructures du syndicat, Zoom sur les nouveaux bus à micro-hybridation
pages 52-59

#6 RÉALISER

Les principales réalisations et aménagements
pages 60-65

#7 PROJETER

Les projets en cours et à venir
Focus sur la phase 3 du PEM d'Aulnoye-Aymeries
Renouvellement programmé de la flotte de bus
pages 66-71

#8 TRANSPORTER

Le réseau, les éléments commerciaux, les scolaires
pages 72-89

#9 FINANCER

Éléments budgétaires, Le versement mobilité, la gamme tarifaire, Focus sur la régularisation des amortissements de ViaVil
pages 90-99

#10 COOPÉRER

Nos adhésions, La ligne Maubeuge-Mons, Notre participation au projet CROSS4MOBILITY
pages 94-99

Rapport d'Activités 2024
du Syndicat Mixte Sambre Mobilités

Publié en septembre 2025

Rédaction : Syndicat Mixte Sambre Mobilités,

Crédits Photos : Syndicat Mixte Sambre Mobilités,

ML Communication Maubeuge, ADU, Freepik

Création graphique : ML Communication Maubeuge

Impression : Imprimerie Roué à Jeumont



#1

ORGANISER



Présentation de **notre syndicat**

L'histoire de notre syndicat mixte dédié aux mobilités : du Syndicat Intercommunal du Bassin de la Sambre d'hier au Syndicat Mixte Sambre Mobilités d'aujourd'hui !

Le Syndicat Intercommunal du Bassin de la Sambre (SIBS). Ce syndicat est doté de vocations multiples. La principale compétence est «l'aménagement du Bassin de la Sambre». Sont alors concernées dix-neuf communes.

Il reçoit alors les compétences de la distribution de l'eau potable, de l'assainissement et la distribution publique de gaz, de l'incinération des ordures ménagères, du chenil intercommunal, des déchetteries... et du transport urbain en 1976.

Le nom du syndicat évolue plusieurs fois, comme en 1995 où il devient le Syndicat intercommunal à la carte* du Val de Sambre (SIVS) puis le syndicat mixte à la carte du Val de Sambre en 2000 (SMVS), alors constitué de communes et de la communauté de communes du Val de Sambre. Cette communauté de communes devient l'agglomération Maubeuge Val de Sambre le 28/12/2000.

Cependant, avec les différents transferts de compétences qui sont intervenus jusqu'en 2011, le SMVS n'en garde qu'une : le transport urbain. A ce titre, le SMVS devient un syndicat mixte à vocation unique. Est donc créé en 2013, après arrêté, le Syndicat Mixte des Transports Urbains de la Sambre (SMTUS).

Depuis l'arrêté préfectoral du 30 avril 2013, et conformément à ses statuts, le syndicat est compétent pour organiser les transports urbains, assurer l'intégralité de la compétence d'autorité organisatrice de transports urbains



Au fur et à mesure des années et des nécessités de mutualisation de services publics, le SIBS prend d'autres compétences :

1964

La distribution d'eau potable

1968

L'assainissement et la distribution publique de gaz

1976

Le transport urbain

1981

L'incinération des ordures ménagères

1982

Le curage des cours d'eaux non domaniaux

1990

Le chenil intercommunal

1991

Les déchetteries

1992

Le contrat d'agglomération et le contrat de rivière Sambre

2001

Le contournement de Maubeuge

* Syndicat à la carte : Exercer des compétences distinctes sur le territoire des différentes communes membres.



1962

SIBS

1995

SIVS

2000

SMVS

2013

SMTUS

2024

SMSM

en investissement comme en fonctionnement y compris pour toutes les opérations de transports en commun en site propre (TCSP) et de pôle d'échanges intermodaux et tout aménagement concourant au transport collectif ainsi que l'élaboration du plan de déplacements urbains et la mise en œuvre de ses dispositions. Il est également maître d'ouvrage public pour tous les travaux publics relevant de son champ de compétence et peut contracter toute convention ayant pour objet la réalisation de prestations de services avec des personnes non membres dans les conditions prévues par la législation et la jurisprudence en vigueur.

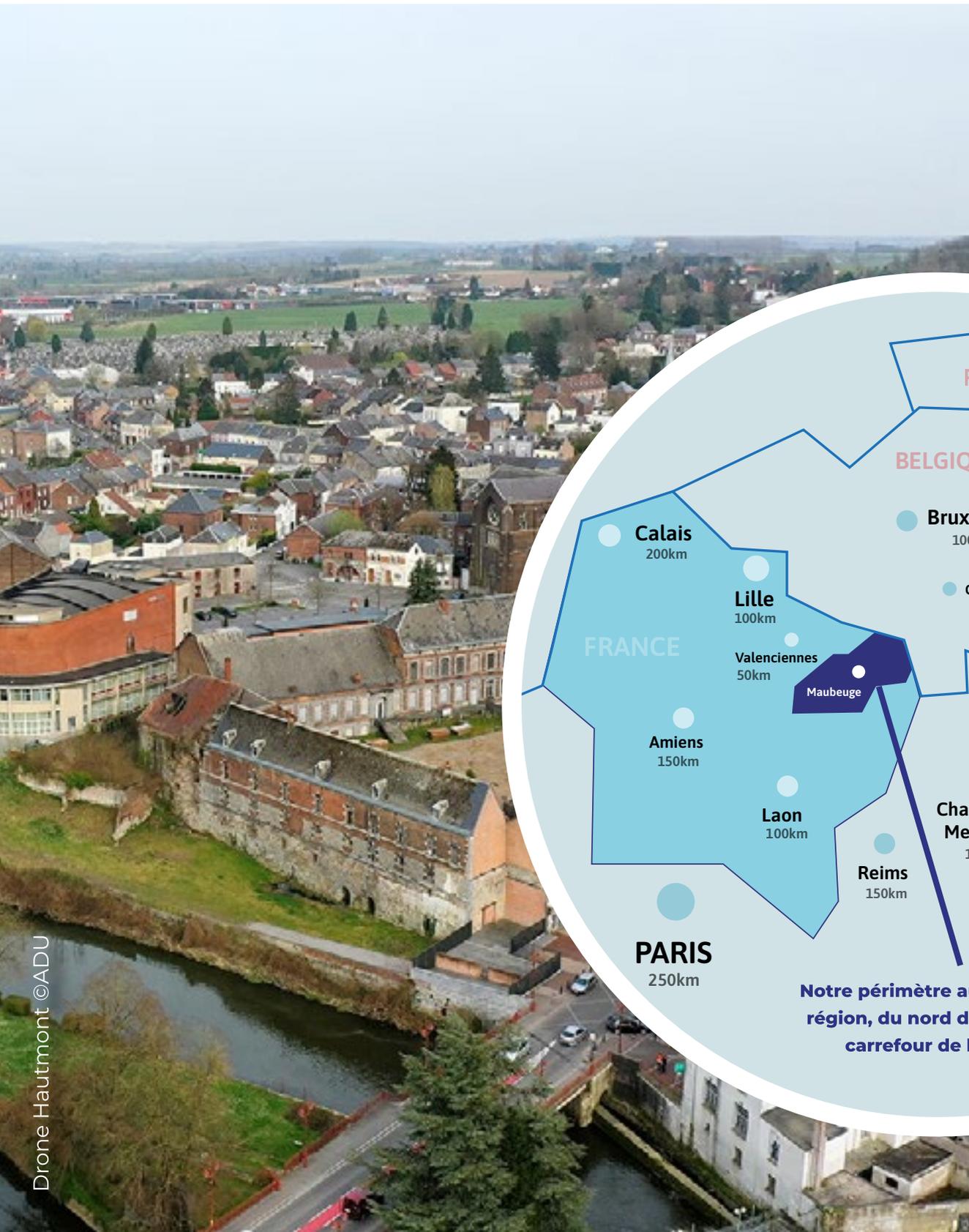
Aujourd'hui, en plus de la gestion courante liée à l'organisation des transports urbains, le syndicat mixte conçoit des projets d'infrastructures, à l'image de la construction du Pôle d'échanges multimodal à Maubeuge et à Aulnoye-Aymeries ou bien encore du nouveau siège de la Société Publique Locale des Transports Intercommunaux de la Sambre-Avesnois et de la STIBUS. Depuis 2019, la Loi d'Organisation des Mobilités a élargi les compétences du syndicat mixte. Ainsi, ce dernier devient AOM (Autorité

Organisatrice de la Mobilité) et demeure la seule autorité compétente sur son périmètre pour organiser les services de mobilité définis à l'article L. 1231-1-1 du code des transports, à savoir :

- Les services réguliers de transport public de personnes ;
- Les services à la demande de transport public de personnes ;
- Les services de transport scolaire ;
- Les services relatifs aux mobilités actives ;
- Les services relatifs aux usages partagés des véhicules terrestres à moteur ;
- Les services de mobilité solidaire.

Enfin, dans les statuts du syndicat mixte, il est précisé que ce dernier « possède l'intégralité de la compétence d'autorité organisatrice de transports urbains en investissement comme en fonctionnement y compris pour toute opération de transports en commun sur site propre (TCSP) et de pôle d'échanges intermodaux et tout aménagement concourant au transport collectif ainsi que l'élaboration du plan de déplacements urbains et la mise en œuvre de ses dispositions ».

CHAPITRE 1 - ORGANISER | PRÉSENTATION



Drone Hautmont ©ADU

FRANCE

PAYS-BAS

BELGIQUE

ALLEMAGNE

Calais
200km

Eindhoven
220km

Bruxelles
100km

Lille
100km

Charleroi
50km

Valenciennes
50km

Maubeuge

Amiens
150km

Charleville
Mezières
110km

Laon
100km

Reims
150km

PARIS
250km

Notre périmètre au coeur de la région, du nord du pays et au carrefour de l'Europe

45 COMMUNES POUR 129 000 HABITANTS

Entre territoires urbains et ruraux, le ressort territorial du syndicat est linéaire et multipolaire !

Le ressort territorial du syndicat mixte Sambre Mobilités compte 45 communes incluant les 43 communes de la Communauté d'Agglomération Maubeuge-Val de Sambre et deux communes indépendantes La Longueville et Hargnies (appartenant à la Communauté de Communes du Pays de Mormal).

Fort de ses 129 000 habitants, le périmètre du Syndicat Mixte s'est étoffé en 2017 de communes rurales qui forment une couronne peu dense autour des pôles urbains historiques. Le territoire n'est pas uni concentrique comme beaucoup d'agglomérations françaises, mais linéaire et multipolaire.

Depuis la Belgique au nord-est jusqu'à Noyelles-sur-Sambre au sud-ouest, il s'étire sur 30 kilomètres le long de la Sambre et de la voie ferrée qui ont façonné son passé industriel et urbain.

On distingue 3 pôles urbains :

- **Maubeuge-Hautmont-Louvroil**, continuum urbain qui concentre 40% de la population (51 000 hab.) et rayonne sur le territoire
- **Jeumont** (10 000 hab.) qui polarise l'est du ressort territorial
- **Aulnoye-Aymeries** (9 000 hab.) ville centre du secteur sud-ouest.

Feignies (6 900 h.), La Longueville (2 100 h.) et le nord-ouest sont sous l'influence historique de Maubeuge et plus récemment de Valenciennes. Les communes du Nord-Maubeuge regardent Mons tandis que Ferrière-la-Grande (5 300 h.) proche de Maubeuge anime le secteur sud. Cousolre (2 300 hab.) plus discrète et excentrée focalise sa proche couronne rurale.

Le territoire se caractérise aussi par une forte concentration des emplois (40% à Maubeuge et 82% dans 5 communes : Maubeuge, Aulnoye-Aymeries, Jeumont, Hautmont et Feignies), la présence de grandes entreprises (MCA Automobile devenue Renault Electricity, Vallourec, Framatome, Areva, Jeumont Electric, Bigard, Ménissez, etc.) et par des politiques volontaristes dans les quartiers ANRU et NPNRU.

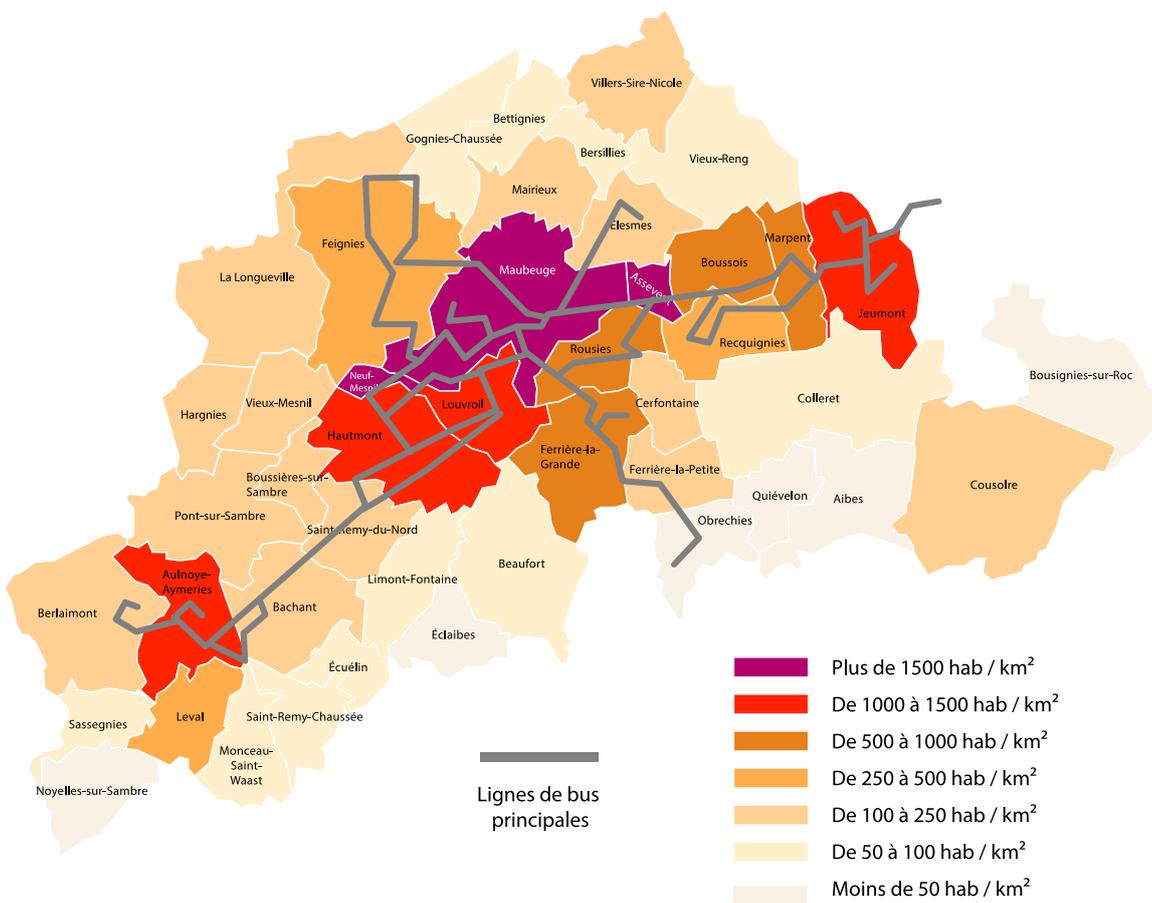
LEMAGNE

● Cologne
280km

● Luxembourg
200km

CHAPITRE 1 - ORGANISER | PRÉSENTATION

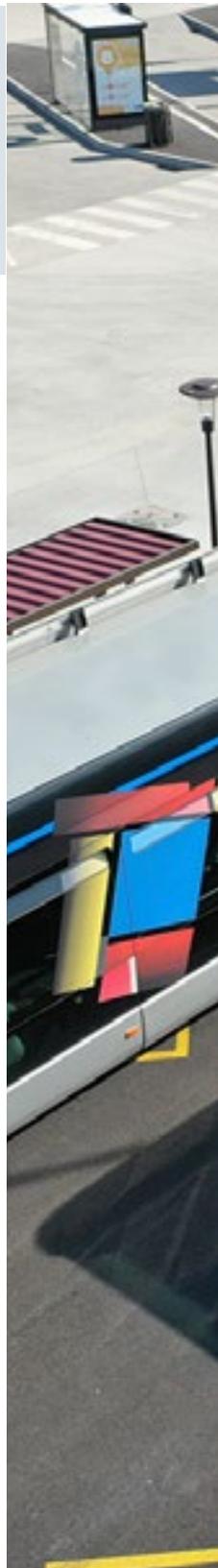
La configuration linéaire et multipolaire du ressort territorial et l'existence d'une frange rurale conditionnent l'organisation et l'évolution des transports et des mobilités. Il s'agit désormais d'accompagner la revitalisation des pôles urbains historiques et d'apporter aux communes peu denses, des alternatives au « tout voiture ».



NOS 45 COMMUNES

AIBES ASSEVENT AULNOYE-AYMERIES BACHANT BEAUFORT BERLAIMONT BERSILLIES BETTIGNIES BOUSIGNIES/ROC BOUSSIERES-SUR-SAMBRE BOUSSOIS CERFONTAINE COLLERET COUSOLRE ECLAIBES ECUELIN ÉLESMES FEIGNIES FERRIERE-LA-GRANDE FERRIERE-LA-PETITE GOGNIES-CHAUSSEE HARGNIES* HAUTMONT JEUMONT LA LONGUEVILLE* LEVAL LIMONT-FONTAINE LOUVROIL MAIRIEUX MARPENT MAUBEUGE MONCEAU-SAINT-WAAST NEUF-MESNIL NOYELLES-SUR-SAMBRE OBRECHIES PONT-SUR-SAMBRE QUIÉVELON RECQUIGNIES ROUSIES SAINT-REMY-CHAUSSEE SAINT-REMY-DU-NORD SASSEGNIES VIEUX-MESNIL VIEUX-RENG VILLERS-SIRE-NICOLE

* Les communes de Hargnies et La Longueville se situent en dehors de la CAMVS





stibus

La Société Publique Locale des Transports Intercommunaux Sambre-Avesnois (SPLTISA), dont le nom commercial est la STIBUS, est l'opérateur désigné par le Syndicat Mixte pour mettre en œuvre son réseau de transport urbain de voyageurs.

Créées le 1er avril 2012 dans le cadre de la loi n°2010-559 du 28 mai 2010 pour le développement des sociétés publiques locales, ces sociétés exercent leurs activités exclusivement pour le compte de leurs actionnaires et sur le territoire des collectivités territoriales et des groupements de collectivités territoriales qui en sont membres.

Elles revêtent la forme de société anonyme régie par le livre II du code de commerce et sont composées, par dérogation à l'article L. 225-1 du même code, d'au moins deux actionnaires. C'est le cas puisque le Syndicat Mixte détient 90% des parts de la SPL et la CAMVS 10%.

La société publique locale (forme de société anonyme qui permet une gestion publique d'un service public à caractère industriel et commercial) répond aux attentes du Syndicat Mixte de Transports Urbains de la Sambre (SMTUS), aujourd'hui Sambre Mobilités pour son réseau de transport urbain de voyageurs.

Sambre Mobilités, Autorité Organisatrice des Mobilités, et la SPLTISA, son opérateur interne, ont signé plusieurs contrats.

mars
2012

Un premier contrat d'obligation de service public pour l'exploitation de services de transports publics de voyageurs **le 29 mars 2012.**

décembre
2012

Un deuxième contrat pour 3 ans le **21 décembre 2012**, prolongé par avenants annuels jusqu'au **31 décembre 2017.**

décembre
2017

Un troisième contrat le **18 décembre 2017** pour 3 ans ; prolongé par les avenants 6, 8 et 9 avant sa résiliation anticipée en date du **28 février 2023** par l'avenant 10.



Les trois contrats d'obligation de service public ci-dessus étaient fondés sur le principe d'une gestion par délégation de service public (DSP).

mars
2023

Le quatrième contrat signé est fondé sur le principe d'une gestion de type marché public. Il débute le **1er mars 2023** et se termine le **31 décembre 2023**.

janvier
2024

Les parties s'entendent pour conclure un cinquième contrat également fondé sur le principe d'une gestion de type marché public et dont la durée est d'une année du **1er janvier 2024 au 31 décembre 2024**.

janvier
2025

Le dernier marché de même forme juridique que le précédent est conclu pour 3 ans avec 11 objectifs spécifiques à développer du **1er janvier 2025 au 31 décembre 2027**.

i

Depuis 2012 et plus spécifiquement depuis 2017, le contexte géographique et technique dans lequel s'exercent les missions de l'Autorité Organisatrice et celles de l'opérateur interne ont fortement évolué notamment avec l'élargissement du ressort territorial, le regroupement des locaux d'exploitation à Louvroil, la reprise complète de la compétence transport scolaire, la création de navettes dites Citadines dans les centres-villes de Maubeuge, Aulnoye-Aymeries, Jeumont et Hautmont, la modification des services de transport à la demande etc.

Depuis la loi d'orientation des mobilités n°2019-1428 du 24 décembre 2019 donnant notamment des compétences nouvelles aux AOM en matière de mobilités actives, partagées et solidaires et compte tenu des impacts de la crise sanitaire et aujourd'hui de l'inflation, le contexte juridique et financier a également fortement évolué.



Présentation de *la gouvernance*

Le bureau syndical

Le bureau syndical se compose du Président, de 5 Vice-présidents et d'un conseiller communautaire de l'Agglomération Maubeuge Val de Sambre (CAMVS), délégué à la mobilité :

Benoît COURTIN, Président

élu à la présidence du SMTUS le 30 novembre 2022 | Maire de Ferrière-la-Grande

Pascal CHABOT, 1er Vice-président

en charge de l'élaboration du Plan de Déplacements Urbains et du pilotage des actions de mise en œuvre | Maire de AIBES

Jean-Pierre LEBLANC, 2e Vice-président

en charge des finances et des budgets | Adjoint au Maire de Rousies

Jacques THURETTE, 3e Vice-président

en charge du suivi des infrastructures et équipements | Maire de LEVAL

Emmanuelle DELABRE, 4e Vice-présidente

en charge de l'offre de transport dans le ressort territorial de Sambre Mobilités | Maire d'ECUELIN

Stéphane LATOUCHE, 5e Vice-président

en charge de l'accessibilité et des relations avec la Communauté de communes du Pays de Mormal sur les questions de mobilité | Maire de LA LONGUEVILLE

Arnaud BEAUQUEL, Conseiller Communautaire de la CAMVS, délégué à la mobilité

en charge de la mobilité, du transport et de l'accessibilité | Adjoint au Maire de JEUMONT

Le bureau, conformément au règlement intérieur, prépare l'ordre du jour des délibérations proposées à l'examen du Comité Syndical.

CHAPITRE 1 - ORGANISER / LA GOUVERNANCE

Le comité syndical

Le Comité Syndical est composé de 28 délégués syndicaux titulaires désignés par la Communauté d'Agglomération Maubeuge Val de Sambre, la Commune de La Longueville et la Commune de Hargnies appartenant à la Communauté de Communes du Pays de Mormal.

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION MAUBEUGE VAL-DE-SAMBRE

Membres installés lors de la séance du comité syndical en date du 24/09/2020 délibération n°18/2020

Délégués titulaires

BEAUQUEL Arnaud
BELAZIZ Grégory
CHABOT Pascal
COURTIN Benoît
DELABRE Emmanuelle
DELCROIX Dominique
DEPARIS Thierry
DUFOUR Stéphane
DUPONT Claude
DURIEUX Jean
GEORGES Hugo
HANNECART Michel
KACIMI Fatiha
LARROQUE Antony
LEBLANC Jean-Pierre
LEBRUN Annick
LEFERME Daniel
LEMAÎTRE Jean-François
LEMOINE Martine
MARET Jean-Claude
MENISSEZ Claude
POURBAIX Hervé
ROSIER Ghislain
THURETTE Jacques
VAN CAUWENBERGE Aude
WALLET Michel

Délégués suppléants

BAUDOUX Bernard
BOUILLIEZ Alain
DECAGNY Arnaud
DELVAUX Jérôme
DETRAIT Michel
DEVILLERS Sylvie
FORIEL Christophe
FRIART Caroline
LEBLANC Nicolas
LEDUC Patrick
LEFEBVRE Michel
LOCOCCIOLO Emmanuel
MONNIER Jean-Pierre
PAQUE Jeannine
PETIT Vincent
PIETTE Fabrice
REFFAS Naguib
ROUSSELLE Marie-Paule
SERPILLON Lucien
SIMON Jean-Louis
SULECK Josiane
WELONEK Aurélie
WILLOT Didier

COMMUNE DE LA LONGUEVILLE

Délégué titulaire

LATOCHE Stéphane

Délégué suppléant

DELAPORTE Simon

COMMUNE DE HARGNIES

Délégué titulaire

GERARD Alain



Commission « gratuité des transports scolaires et tarification »

Cette commission se prononce sur les demandes de dérogation d'attribution de la gratuité scolaire et contribue à l'élaboration et l'évolution de la gamme tarifaire. Elle se compose comme suit :

Président : Benoît COURTIN

Vice-présidente : Emmanuelle DELABRE

Membres : M. Arnaud BEAUQUEL, M. Pascal CHABOT, M. Dominique DELCROIX, M. Alain GERARD, M. Michel HANNECART, M. Daniel LEFERME, Mme Martine LEMOINE et M. Hervé POURBAIX.

La commission « gratuité des transports scolaires et tarification » s'est réunie 1 fois :

- le 30 août 2024.
- 27 dossiers sur 38 ont reçu un avis favorable concernant l'attribution dérogatoire et exceptionnelle de prise en charge de leur transport.

Commission « transport et accessibilité »

Cette commission a pour rôle d'assurer le suivi politique et la mise en œuvre de l'Agenda d'Accessibilité Programmée. Elle se compose comme suit :

Président : Benoît COURTIN

Vice-présidente : Emmanuelle DELABRE

Membres : M. Claude DUPONT, M. Hugo GEORGES, M. Alain GERARD, M. Michel HANNECART, M. Stéphane LATOUCHE, M. Daniel LEFERME, M. Hervé POURBAIX, M. Jacques THURETTE.

La commission ne s'est pas réunie au cours de l'année 2024.

CHAPITRE 1 - ORGANISER | LA GOUVERNANCE

Commission d'Appel d'Offres

La commission d'appel d'offres est une commission composée de membres à voix délibérative, issus de l'assemblée délibérante. Elle a les rôles suivants :

- elle examine les candidatures et les offres en cas d'appel d'offres,
- elle élimine les offres non conformes à l'objet du marché,
- elle choisit l'offre économiquement la plus avantageuse et attribue le marché,
- elle a le pouvoir de déclarer l'appel d'offres infructueux.
- elle doit donner son avis favorable pour l'engagement d'une procédure négociée par la personne responsable des marchés.

Elle se compose comme suit :

Président : Benoît COURTIN

Membres titulaires : M. Arnaud BEAUQUEL, M. Dominique DELCROIX, M. Jean-Pierre LEBLANC, M. Jacques THURETTE et M. Ghislain ROSIER.

Membres suppléants : Mme Emmanuelle DELABRE, M. Hugo GEORGES, Mme Annick LEBRUN, M. Daniel LEFERME et M. Jean-Claude MARET

Comité des partenaires

Prévu par la loi n°2019-1428 d'orientation des mobilités, approuvée le 24 décembre 2019 et entrée en vigueur le 27 décembre 2019, le comité des partenaires a été approuvé et constitué par délibération du Comité syndical en date du 21 octobre 2021.

Ce comité a pour rôle de favoriser le dialogue entre les acteurs de la mobilité afin de mieux définir la politique de mobilité de l'autorité organisatrice. Son rôle est purement consultatif et doit se réunir une fois par an et obligatoirement :

- Avant toute évolution substantielle de l'offre de mobilité ;
- Avant toute évolution substantielle de la politique tarifaire ;
- Sur la qualité des services ;
- Sur l'information des usagers mise en place ;
- Avant toute instauration ou évolution du taux de versement mobilité destiné au financement des services de mobilité ;
- Avant l'adoption du document de planification qu'élabore l'autorité organisatrice de la mobilité.

Il est composé de 4 collèges qui se composent comme suit :

COLLÈGE D'ÉLUS

Président du Syndicat Mixte : Benoît COURTIN

Les 5 Vice-présidents du Syndicat Mixte : M. Pascal CHABOT, M. Jean-Pierre LEBLANC, Mme Emmanuelle DELABRE, M. Jacques THURETTE, M. Stéphane LATOUCHE

Délégué du Syndicat Mixte, conseiller communautaire de la CAMVS à la mobilité, aux transports et à l'accessibilité : M. Arnaud BEAUQUEL.



COLLÈGE DE REPRÉSENTANTS DES EMPLOYEURS

Un représentant de la Chambre de Commerce et d'Industrie : Mme Florence DELVALLEE membre titulaire de la CCI Grand Hainaut

Un représentant de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat.

Un représentant du MEDEF local : Mme Karine LECAT, Présidente

Un représentant de l'Union des Employeurs de l'Economie Sociale et Solidaire :

M. Marc GOUJARD Mandataire UDES SAMBRE AVESNOIS.

COLLÈGE DE REPRÉSENTANTS DES ASSOCIATIONS D'USAGERS OU D'HABITANTS

Un représentant de l'association locale Droit au Vélo (ADAV) : M. Michel ANCEAU Directeur régional LILLE assisté par un correspondant local M. Didier MAUFROID.

Un représentant d'une association du monde du handicap : M. Rodriguo LUPO Président AEC (titulaire) et Mme Martine KOSLEVCAR Présidente de l' APEI de Maubeuge.

Un représentant de la Fédération Nationale des Associations d'Usagers des Transports (FNAUT) :

M. Gilles LAURENT Président de l'Union des voyageurs de Nord et de la FNAUT HDF.

Un représentant de l'association d'insertion SYNERGIE d'Aulnoye-Aymeries : M. Nabyl MANNA Responsable Mobilité assisté par M. BEROUDIAUX, directeur de l'association.

Un représentant de l'association « Consommation Logement et Cadre de Vie » :

Mme Marie-France LOMBARD Présidente de l'association locale de Maubeuge.

COLLÈGE DE 5 REPRÉSENTANTS D'HABITANTS DU RESSORT TERRITORIAL

Mme BAK Bruna, M. BARBIER Olivier, M. CARLIER Jean-Claude, M. JEANARD Alan, M. POL Maxime.

Le comité des partenaires s'est réuni le 28 novembre 2024.

Les différents points présentés étaient les suivants :

- Changement de nom du syndicat mixte et présentation du rapport d'activités 2023
- Evolution du Versement Mobilité
- Rappel des projets du syndicat mixte :
 - ◊ Seconde citadine de Maubeuge
 - ◊ Stratégie de développement du syndicat mixte et coopération avec les autres EPCI de l'arrondissement
 - ◊ Pôle d'Echanges Multimodal d'Aulnoye-Aymeries
 - ◊ Renouvellement du contrat avec la SPLTISA 2025-2027
 - ◊ Délibération tarifaire et point PMR
 - ◊ Feuille de route à venir (billettique, TAD, vélo, cellules compteuses)

CHAPITRE 1 - ORGANISER | LA GOUVERNANCE

Comité de pilotage du Plan de Déplacements Urbains

Ce comité a pour rôle de suivre et d'animer le PDU auprès des partenaires institutionnels et sur l'ensemble du territoire. Il est présidé par M. Benoît COURTIN, Président du Syndicat.

MEMBRES À VOIX DÉLIBÉRATIVES

Le syndicat mixte Sambre Mobilités :

M. le Président du syndicat ou son représentant, les membres du bureau syndical.

La Communauté d'Agglomération Maubeuge Val de Sambre (CAMVS)

M. le Président ou son représentant

Le SCoT

M. le Président ou son représentant

Le Conseil Régional Hauts-de-France

M. le Président ou son représentant

Le Conseil Départemental du Nord

M. le Président ou son représentant

Le Conseil de Développement de la CAMVS

M. le Président ou son représentant

MEMBRES À VOIX CONSULTATIVES

L'assistance-conseil (ADU)

Les agents du syndicat en charge de ce dossier

Le représentant de la Société Publique Locale SPLTISA

Les agents de la CAMVS notamment des services en charge de l'aménagement de l'espace

Le ou les bureau(x) d'étude(s) et maîtres d'œuvre.

Le comité de pilotage ne s'est pas réuni au cours de l'année 2024

Commission Consultative des Services Publics Locaux

Cette commission a été approuvée et constituée par délibération du comité syndical en date du 4 septembre 2024. Elle se compose comme suit :

7 ELUS DU SYNDICAT MIXTE SAMBRE MOBILITÉS

Président du syndicat mixte : M. Benoît COURTIN, Président de la CCSPL

Les 5 vice-présidents du syndicat mixte : M. Pascal CHABOT, M. Jean-Pierre LEBLANC, Mme Emmanuelle DELABRE, M. Jacques THURETTE et M. Stéphane LATOUCHE.

Délégué titulaire conseiller communautaire de la Communauté d'Agglomération Maubeuge Val-de-Sambre, aux transports et à l'accessibilité : M. Arnaud BEAUQUEL

5 MEMBRES D'ASSOCIATIONS LOCALES :

1 représentant de l'association Droit au Vélo (ADAV) :

Titulaire M. le Directeur Régional de Lille (actuellement M. Michel ANCEAU) et en qualité de suppléant M. le correspondant local de l'ADAV de Maubeuge (actuellement M. Didier MAUFROID),

1 représentant d'une association du monde du handicap : Titulaire M. le Président de l'Association Egalité des Chances (actuellement M. Rodrigo LUPO) et suppléante Madame la Présidente de l'APEI, Madame Martine KOSLEVCAR

1 représentant de la Fédération Nationale des Associations d'Usagers des Transport (FNAUT) :

Titulaire M. le Président de la FNAUT Hauts-de-France, Président de l'Union des Voyageurs du Nord (actuellement M. Gilles LAURENT),

1 représentant d'une association d'insertion : M. le Directeur de l'Association Synergie d'Aulnoye-Aymeries (actuellement M. BEROUDIAUX),

1 représentant de l'association CLCV Consommation Logement et Cadre de Vie de Maubeuge (Actuellement Mme Marie-France LOMBARD).

Nos ressources *humaines*

La gestion quotidienne du syndicat mixte Sambre Mobilités est assurée par une équipe de 13 personnes organisée en 3 pôles, sous la direction de Samuel PECQUERIE, depuis le 1er juin 2023.

Sandrine MORET, rédacteur territorial, a rejoint l'équipe depuis le 5 janvier 2024 et assure les fonctions de gestionnaire de la commande publique à raison de 5h15 par semaine en complément de son poste à la Mairie de Jeumont où elle assure les mêmes fonctions. Sandrine MORET apporte au syndicat son expertise juridique, et ce, afin de répondre aux recommandations de la CRC, mais surtout pour sécuriser les différentes procédures. Elle a d'ailleurs engagé le chantier permettant la création d'un guide spécifique de la commande publique.

Après une arrivée, un départ le 1^{er} août 2024 : celui de Claudine BECHET qui était la mémoire du syndicat puisque son recrutement par voie de mutation en qualité d'ingénieur territorial avait eu lieu le 21 avril 2008. Claudine BECHET

ingénieur en chef après une carrière ayant débuté sur le territoire il y a plus de 16 années au SIBS, puis au SMVS puis au service de la mobilité, du SMTUS et enfin de Sambre Mobilités, assurait avec beaucoup de professionnalisme les fonctions d'ingénieure chargée des transports et de la mobilité.

Son remplacement sera officialisé pour 2025, avec l'arrivée de Christine VENDEVILLE, Directrice Générale Adjointe à la Communauté de Communes Cœur de l'Avesnois, qui a fait acte de candidature dans le cadre de notre recrutement d'ingénieur principal. C'est un renfort attendu au sein de l'équipe et nous savons que son expérience, ses connaissances et sa motivation seront au rendez-vous des nombreux défis de la mobilité pour les années qui s'annoncent riches en développement.

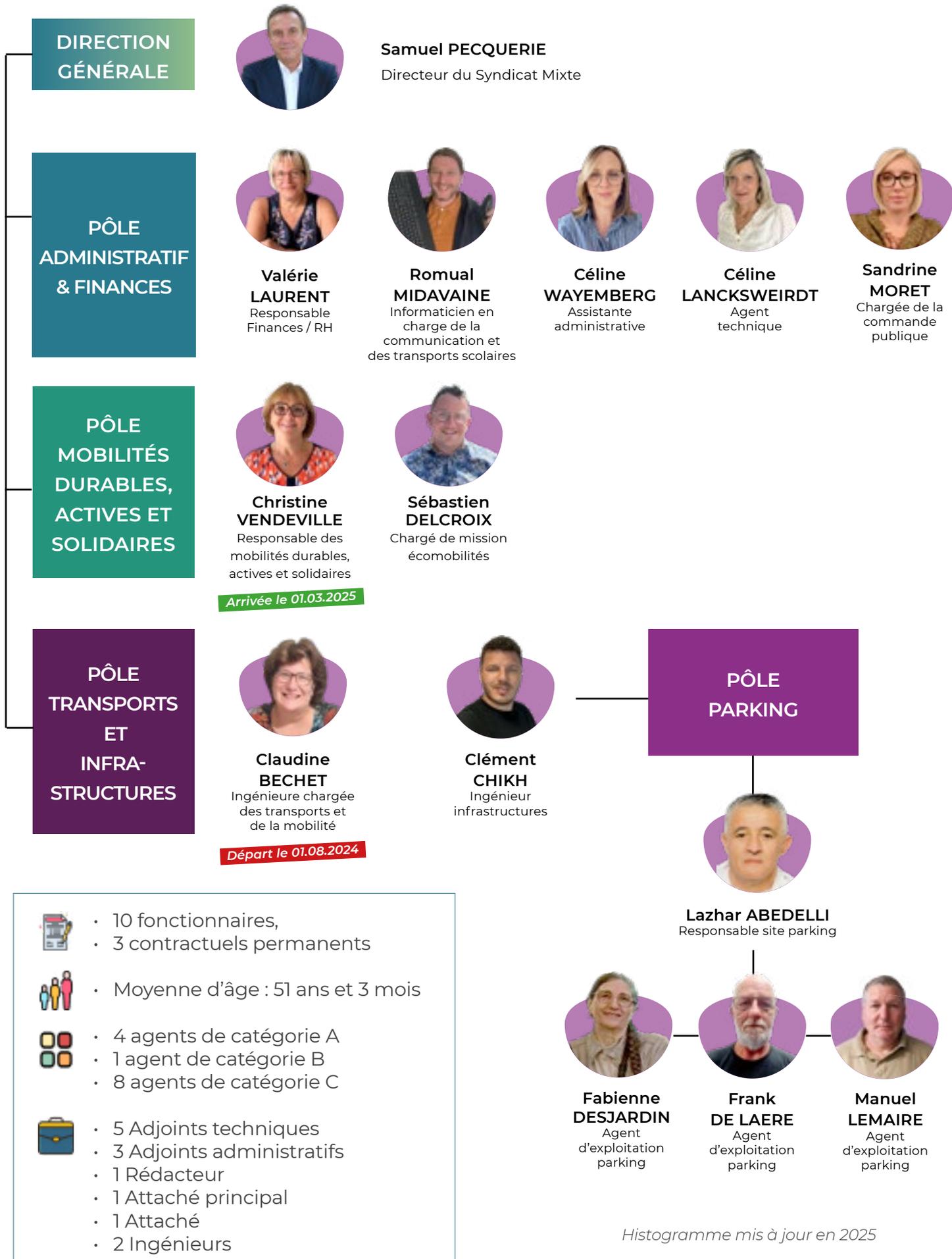


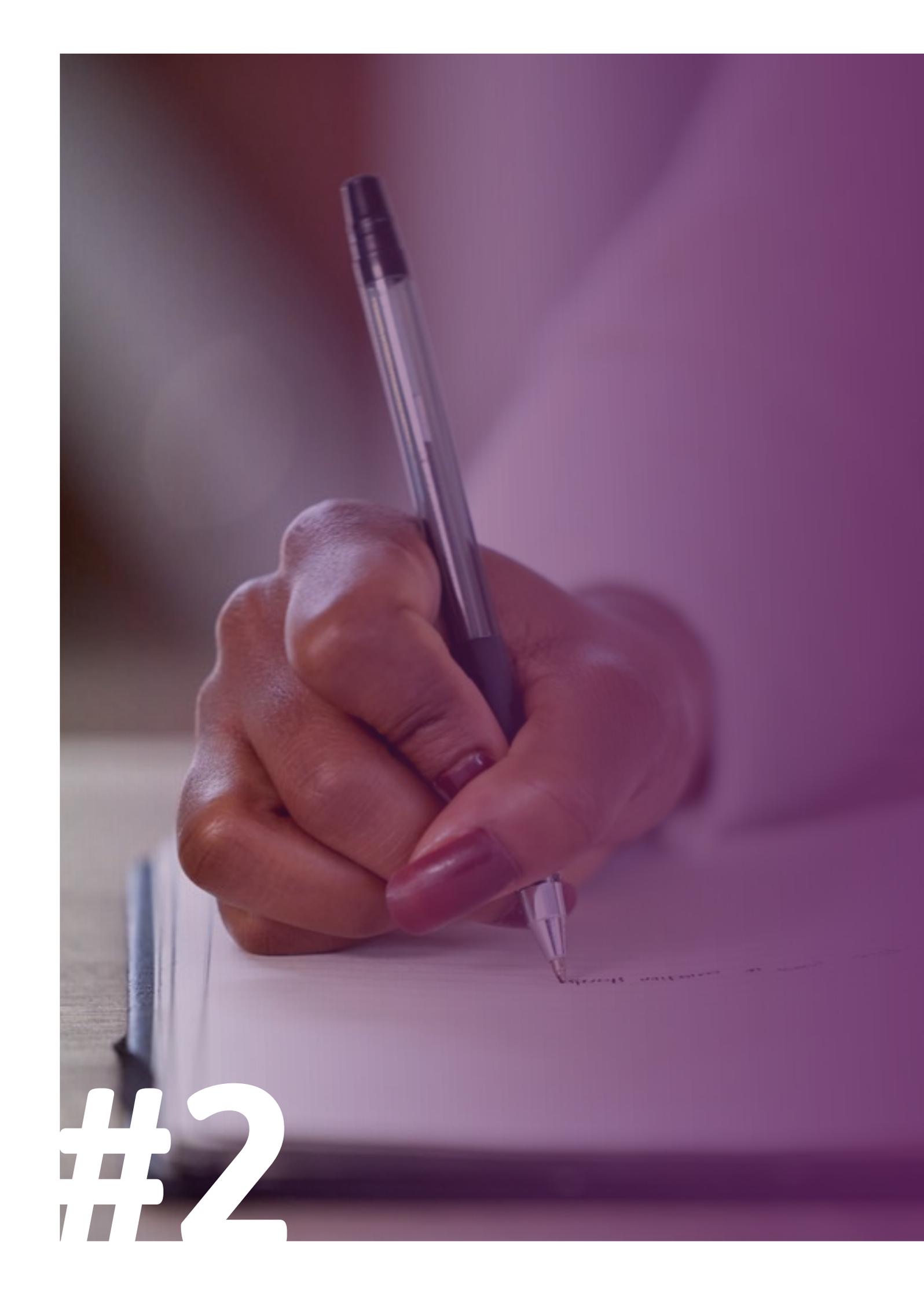
*Le travail
réalisé en
2024*

En 2024, un certain nombre de décisions importantes ont été votées par le comité syndical dont notamment :

- L'élargissement et la mise à jour du RIFSEEP,
- L'instauration des Indemnités Horaires pour Travaux Supplémentaires (IHTS),
- La création d'un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activités,
- L'autorisation de recrutement d'agents contractuels de remplacement,
- La définition, la durée et l'aménagement du temps de travail,
- La création d'un emploi permanent à temps complet d'ingénieur,
- La mise en place du télétravail.

CHAPITRE 1 - ORGANISER / LES RESSOURCES HUMAINES



A close-up photograph of a hand with pink nail polish holding a silver pen and writing on a white notepad. The background is a soft, out-of-focus purple. A large white "#2" is overlaid in the bottom left corner.

#2



FAIRRE

Les délibérations

En 2024, *le bureau syndical s'est réuni 5 fois* pour procéder à la préparation des ordres du jour des différents comités syndicaux ainsi que l'examen des projets de délibérations préalablement au vote des différents comités syndicaux

En 2024, *le comité syndical s'est réuni 4 fois* et a procédé à l'examen de 46 projets de délibération.

Bureau syndical	Comité syndical
20 mars	27 mars
3 avril	11 avril
17 juin	4 septembre
28 août	10 décembre
3 décembre	

Les principales délibérations de 2024

Date du comité	Objet de la délibération
27/03/2024	Gratuité du transport pour les accompagnateurs de personnes en situation de handicap ou à mobilité réduite
27/03/2024	Présentation du Rapport d'Orientations Budgétaires 2024 et débat
11/04/2024	Convention entre le Syndicat et la SNCF Voyageurs pour la gratuité du transport scolaire par train - année scolaire 2024/2025
11/04/2024	Adoption du budget primitif de l'exercice 2024
04/09/2024	Création et désignation des membres de la commission consultative des services publics locaux (CCSPL)
04/09/2024	Avenant n°1 au contrat d'obligation de service public 2024 pour l'exploitation de services de transports collectifs de voyageurs avec la SPLTISA - création d'une seconde navette et adaptation de la première citadine de Maubeuge

CHAPITRE 2 - FAIRE - LES DÉLIBÉRATIONS

04/09/2024 Présentation du rapport annuel d'activité 2023 du syndicat mixte Sambre Mobilités

04/09/2024 Présentation du Rapport du délégué 2023 de la SPLTISA

04/09/2024 Proposition d'adhésion au CEREMA et désignation d'un représentant

04/09/2024 Fixation des contributions financières des membres pour l'année 2024

04/09/2024 Convention entre le syndicat mixte Sambre Mobilités et la Région Hauts-de-France relative au financement de la gratuité du transport scolaire des lycéens urbains sur le périmètre du syndicat de septembre 2023 à juillet 2024

10/12/2024 Contrat pluriannuel d'obligation 2025/2027 de service public pour l'exploitation de transports publics de voyageurs et de services de mobilités dans le ressort territorial du syndicat Mixte Sambre Mobilités

10/12/2024 Convention de participation financière pour la réalisation de l'étude de coopération et de développement des mobilités à l'échelle de l'arrondissement d'Avesnes-sur-Helpe

10/12/2024 Reconstitution des amortissements dans le cadre d'un schéma de régularisation par correction d'erreurs sur exercices antérieurs

10/12/2024 Définition, durée et aménagement du temps de travail des agents du syndicat mixte

10/12/2024 Mise en place du télétravail



L'intégralité des délibérations est disponible sur
notre site internet : www.sambre-mobilités.fr
Pour y accéder, scannez le QR code



Les marchés

Au total ce sont 15 marchés qui ont été passés en 2024 par le syndicat mixte.

Le tableau ci-après permet de détailler les principales caractéristiques de chacun d'entre eux.

Référence	Objet du marché	Durée du marché	Nature du marché	Procédure appliquée	Date des signatures	Montant en € HT	Titulaire
2023-28 catp LOT1 moteurs LOT2 moteurs	LOT 1 et LOT 2 de Fourniture de moteurs et de boîtes de vitesses pour le parc de véhicules du Syndicat Mixte de Transports Urbains de la Sambre (SMTUS) - Période 2024-2027	1 an ferme à compter notif. Reconductible 5 fois 1 an (dans la limite de la consommation des montants maximum par lots) donc validité jusqu'en janvier ou février 2028	Fourniture	Marché passé par la CATP mais pour le compte du SMTUS directement pas dans le cadre des marchés de la centrale d'achat. ACCORD-CADRE n°2023-28 mono attributaire - Procédure adaptée en application des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 et suivants du code CP.	AE : 29/04/2024 Notification : 29/04/2024	Pas de minimum Maximum : LOT 1 : 320 000 € HT pour 5 ans LOT 2 : 105 000 € HT pour 5 ans	Lot 01 : Société Poids Lourd Haute Picardie Lot 02 : Société Poids Lourd Haute Picardie
2024_001	Accord cadre à bons de commande pour l'entretien maintenance de la Signalisation Tricolore Lumineuse + Eclairage Public	12 mois à compter de la notification, reconductible 3 fois, soit 48 mois maximum	Services	Procédure adaptée en application des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 et suivants du code CP.	AE + Notif : 14/06/2024	Montant maxi : 220 000,00 € HT sur 4 ans	TROMONT
2024_002	Diagnostic géotechnique G5 dans le cadre de la création d'un PEM à Aulnoye-Aymeries	10 semaines à compter de la notification	Services	Marché passé sans publicité ni mise en concurrence (Art. R2122-8 du CCP)	contrat : 16/02/2024 Notif : 19/02/2024	15 595,00 € HT	ECR
2024_003	Fourniture et pose de bornes et potelets	8 semaines (OS)	Fourniture	Marché passé sans publicité ni mise en concurrence (Art. R2122-8 du CCP)	Contrat 16/02/2024 Notif : 19/02/2024	7 025,00 € HT	METALLERIE JUST
2024_004	Assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'audit et la passation des contrats d'assurances du SMTUS	12 mois à compter de la notification du marché (phases 1 et 2) Phase 3 à l'achèvement des contrats d'assurances	Services	Marché passé sans publicité ni mise en concurrence (Art. R2122-8 du CCP)	Contrat + Notif : 22/03/2024	4 750,00 € HT	BACS
2024_005	Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la mise en place d'une billetterie interopérable	Phases 1 à 4 : 20 mois à notification Phase 5 : 12 mois reconductible 2 fois soit 36 mois maxi	PI	Procédure adaptée en application des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 et suivants du code CP.	AE + Notif : 16/07/2024	127 540,00 € HT	SETEC ITS
2024_006	Assistance à maîtrise d'ouvrage pour la réalisation du bilan de fin d'Ad'AP	4 mois à compter de la notification	PI	Marché passé sans publicité ni mise en concurrence (Art. R2122-8 du CCP)	Contrat : 22/03/2024 Notif : 26/03/2024	18 900,00 € HT	ACCESMETRIE
2024_007	ETUDE D'AMELIORATION DE CIRCULATION DES BUS Giratoire du Boulevard de l'Europe/Mail de Sambre et le Giratoire de la Porte de Paris, le long de la RD 902, sur le territoire de la Ville de Maubeuge	8 semaines à compter de la notification	PI	Marché passé sans publicité ni mise en concurrence (Art. R2122-8 du CCP)	Contrat + Notif : 11/04/2024	Contrat + Notif : 11/04/2024 18 890,00 € HT Dont 5 040,00 € HT (co-traitant)	AGECI Co traitant

CHAPITRE 2 - FAIRE - LES MARCHÉS

Référence	Objet du marché	Durée du marché	Nature du marché	Procédure appliquée	Date des signatures	Montant en € HT	Titulaire
2024_008	Mission de contrôle technique dans le cadre de la construction d'une halle couverte à la gare d'Aulnoye-aymeries	12 mois	Services	Marché passé sans publicité ni mise en concurrence (Art. R2122-8 du CCP)	Contrat + Notif : 02/04/2024	7 130,00 € HT	SOCOTEC
2024_009	Accord cadre à bons de commande pour l'entretien des espaces verts de la voie de bus « VIAVIL » à Maubeuge et Louvroil	12 mois à compter de la notification, reconductible 3 fois, soit 48 mois maximum	Services	Procédure adaptée en application des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 et suivants du code CP	AE + Notif : 05/07/2024	Maxi : 220 000€ HT sur 3 ans	LAURENT LABOUREUR
2024_010	Définition d'une stratégie de mobilité autour du Pôle gare de Jeumont	8 mois hors validation à compter de l'OS TF : 8 mois TO 01 : 2 semaines	PI	Marché passé sans publicité ni mise en concurrence (Art. R2122-8 du CCP)	AE : 14/06/2024 Notif : 18/06/2024	16 640,00€ HT : TF : 12 240,00 € HT TO01 : 1 400,00 € HT	AD'AUC
2024_011	Travaux d'aménagement du Pôle d'Echanges Multimodal d'Aulnoye-Aymeries						
	Lot 01 : Démolitions / Voirie / Assainissement / Mobilier urbain	16 mois période de préparation incluse, à compter de l'OS	TX	Procédure adaptée en application des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 et suivants du code CP	AE : 18/10/2024 Notif : 18/10/2024	1 419 958,03 € HT	ETS JEAN LEFEVRE
	Lot 02 : Réseaux divers / Eclairage / Vidéoprotection	16 mois période de préparation incluse, à compter de l'OS	TX	Procédure adaptée en application des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 et suivants du code CP	AE : 18/10/2024 Notif : 18/10/2024	275 113,40 € HT Dont 72 997,10 € HT (sous traitance)	TROMONT S/TRAITANT / EIFFAGE ENERGIE
	Lot 03 : Espaces verts	16 mois période de préparation incluse, à compter de l'OS	TX	Procédure adaptée en application des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 et suivants du code CP	AE : 18/10/2024 Notif : 18/10/2024	68 657,30 € HT	DECOVERT
	Lot 04 : Auvent/ Charpente métallique/verrière photovoltaïque	16 mois période de préparation incluse, à compter de l'OS	TX	Procédure adaptée en application des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 et suivants du code CP	AE : 18/10/2024 Notif : 21/10/2024	730 448,64 € HT	BAUDIN CHATEAUNEUF METAL NORD
2024_012	Travaux de remise en état des abris bus du Syndicat mixte Sambre Mobilités	7 mois à compter de la notification	TX	Marché passé sans publicité ni mise en concurrence (Art. R2122-8 du CCP) + décret 2022-1683 du 22/12/2022	AE : 08/10/2024 Notif : 09/10/2024	53 300,00 € HT	TOLES PERFOREES SYSTEME
2024_013	Mission de coordination sécurité et protection de la santé dans le cadre des travaux d'aménagement du pôle d'échanges multimodal à la gare d'Aulnoye-Aymeries	14 mois	Services	Marché passé sans publicité ni mise en concurrence (Art. R2122-8 du CCP)	Contrat + Notif : 05/11/2024	6 045,00 € HT	BUREAU VERITAS CONSTRUCTION
2024_014	Fourniture et installation d'un système de comptage stéréoscopique de voyageurs et de sa suite logicielle dédiée à la visualisation des données du réseau de transport du Syndicat Mixte Sambre Mobilités	2 ans à compter de la notification, reconductible 2 fois 1 an, soit 4 ans maxi	TIC	Appel d'offres ouvert (articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la commande publique)	AE : 11/03/2025 Notif : 17/03/2025	Montant maxi : 500 000,00 € HT/4 ans	SOCIETE WENIUS

Les délégations du Président



Conformément à la délibération du Comité Syndical du 22 mars 2022 et à l'article L. 5211-10 du code général des collectivités territoriales, M. le Président a reçu délégation de l'assemblée pour faciliter le fonctionnement du syndicat mixte. Il est à ce titre autorisé, pour la durée de son mandat, à prendre toute décision dans plusieurs domaines.

Au titre des délégations diverses

De décider de la conclusion et de la révision des louages de choses, de l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers, de fixer les rémunérations et régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts, de fixer le montant des offres du Syndicat à notifier aux expropriés, d'intenter au nom du Syndicat les actions en justice ou défendre le Syndicat dans les actions intentées contre lui et enfin de régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules du Syndicat, sans plafonnement financier.

Au titre des emprunts et opérations financières utiles à la gestion des emprunts

Dans le cadre des emprunts, le Président pourra, pendant toute la durée de son mandat, procéder, dans les limites fixées par le comité syndical, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget et passer à cet effet les actes nécessaires, négocier et ouvrir une ligne de trésorerie, réaliser les opérations financières utiles à la gestion des emprunts et passer à cet effet les actes nécessaires.

CHAPITRE 2 - FAIRE - LES DÉLÉGATIONS

Au titre de la commande publique et des marchés publics

Le Président pourra prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres de fournitures, de services, de travaux et de maîtrise d'œuvre quel que soit leur montant ainsi que toute décision concernant leurs avenants sous réserves d'un avis favorable de la CAO si elle est compétente. La liste des marchés contractés par le syndicat mixte est disponible sur son site internet.

Au titre des autorisations d'occupation des sols

Il pourra signer et déposer auprès des services instructeurs compétents, l'ensemble des pièces relatives aux dossiers de demande d'autorisations d'occupation des sols et certificats d'urbanisme délivrés au titre du Livre IV du Code de l'Urbanisme.

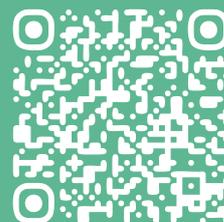
Au titre des actes de conventions foncières

Il pourra signer l'ensemble des pièces permettant au syndicat mixte de mener ses opérations sur le domaine d'autrui en application du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques (CG3P), notamment les conventions de superposition, d'affectations, de gestion, d'occupation temporaire des domaines publics et privés et les locations d'emprises foncières.



L'intégralité des informations sur les décisions prises en vertu des pouvoirs délégués est disponible sur notre site internet, rubrique « procès verbaux ».

Pour y accéder, scannez le QR code ci-dessous :



Règlement intérieur du Syndicat



Un règlement intérieur propre au syndicat mixte a pour objet de préciser les modalités relatives au fonctionnement du comité syndical dans le respect des dispositions législatives et réglementaires en vigueur. Dans ce cadre, ce règlement a fait l'objet d'une délibération en date du 22 mars 2022, accessible sur www.sambre-mobilités.fr

Focus sur le contrôle CRC



Suite au contrôle de la CRC, un important travail a été réalisé par les équipes du syndicat durant l'année 2024 et constitue une véritable opportunité pour l'amélioration de la gestion publique locale !

Par courrier en date du 21 avril 2023, la Chambre Régionale des Comptes Hauts-de-France (CRC HDF) a décidé de procéder au contrôle des comptes et de la gestion du syndicat mixte repris sous l'intitulé suivant : Tome 1 - Contrôle organique portant sur les exercices 2018 et suivants en application du code des juridictions financières.

Ce contrôle portait sur la régularité et la qualité des actes de gestion, l'économie des moyens mis en œuvre et l'évaluation des résultats atteints par rapport aux objectifs fixés par l'assemblée délibérante. Il vise notamment à aider les collectivités en incitant à se conformer au droit, afin de prévenir toute sanction. Ce rapport définitif ainsi que la réponse du syndicat ont alors été communiqués au Comité Syndical lors de la séance du 27 mars 2024.

Ce dernier faisait apparaître 7 rappels au droit, 1 recommandation performance et d'autres préconisations diverses non quantifiées de manière exhaustive dans le rapport. Néanmoins, le syndicat mixte a décidé de traiter ces préconisations d'une manière identique aux rappels au droit, pour parfaire la nécessaire prise en compte des observations formulées. Ces dernières sont au nombre de 13.

Conformément à la délibération prise en mars 2024, le Comité Syndical s'est engagé à prendre en compte les différents rappels au droit, recommandations et préconisations qui ont pour objectif de proposer des pistes de progrès pour la gestion du syndicat mixte, dans le cadre d'une feuille de route spécifique permettant une évaluation précise et exhaustive des actions correctives réalisées.

CHAPITRE 2 - FAIRE - FOCUS SUR LE CONTRÔLE CRC

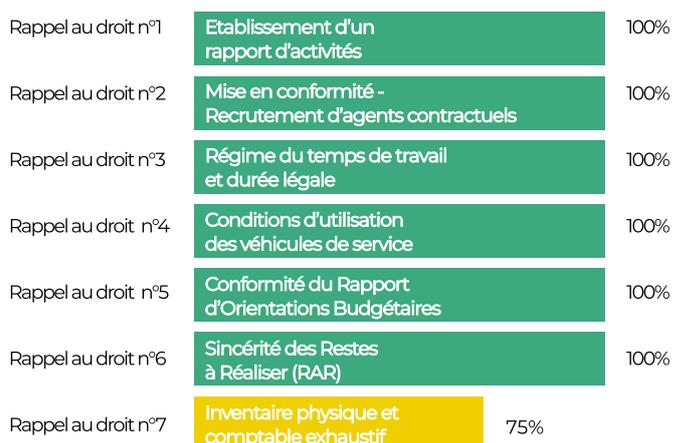
Dans ce cadre, M. le Président et son Directeur présenteront le rapport de présentation des mesures correctives entreprises et apportées par le Syndicat Mixte officiellement au cours d'une prochaine séance de Comité Syndical en 2025.

Néanmoins, le rapport est finalisé et aujourd'hui, force est de constater que Benoît COURTIN, en sa qualité de nouveau Président du Syndicat Mixte Sambre Mobilités, le Comité Syndical, la nouvelle Direction et l'ensemble des équipes se sont mobilisés de manière importante dans un délai court de moins d'une année pour permettre l'atteinte de la quasi intégralité des objectifs de la feuille de route dressée spécifiquement.

En synthèse, les 7 rappels au droit ont été suivis d'effets à 100% pour les 6 premiers et à

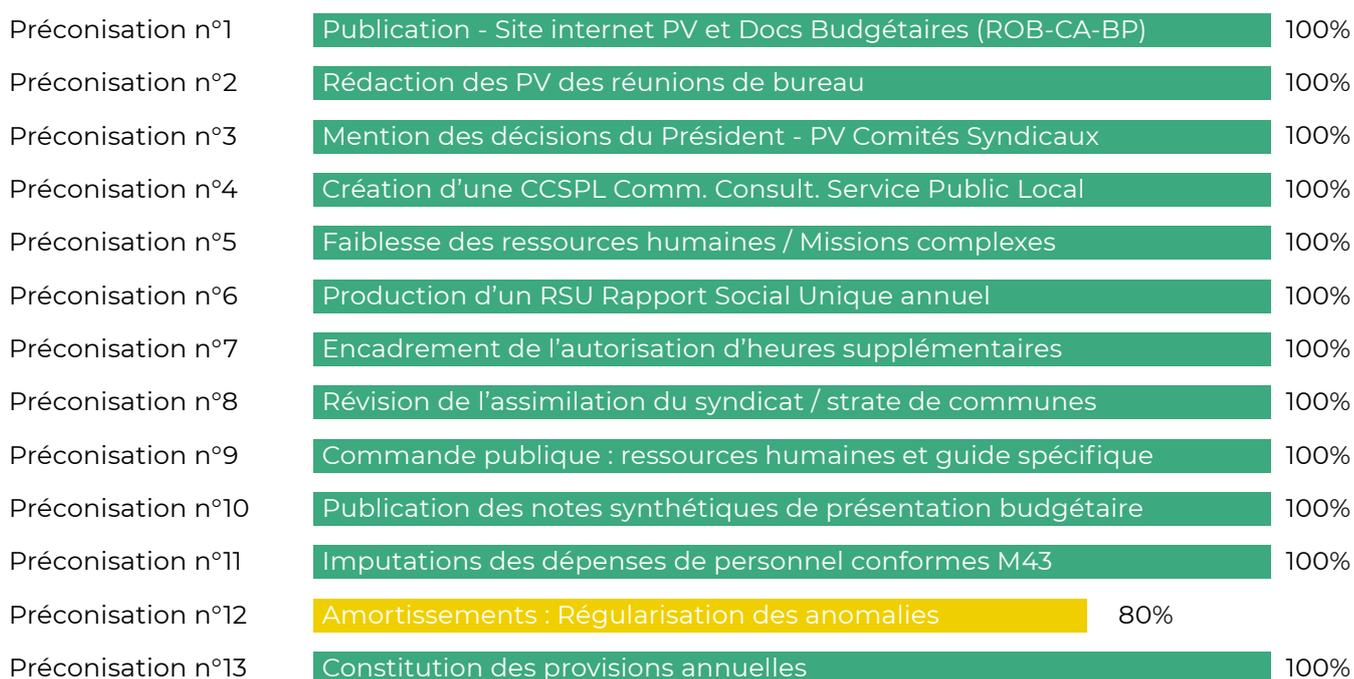
75% pour le n°7 qui fait l'objet d'une mise en œuvre partielle mais qui devrait être finalisé avant la fin de l'exercice, avec la collaboration des services de gestion comptable d'Avesnes sur Helpe. Le graphique ci-dessous permet de dresser ce récapitulatif des actions correctives réalisées.

Les rappels au droit = 96%



Quant à la recommandation performance qui concerne le plan pluriannuel d'investissement, une délibération spécifique sera soumise à l'approbation d'un prochain Comité Syndical en 2025. Enfin, le graphique ci-dessous permet de visualiser l'atteinte de la quasi intégralité des 13 préconisations de la CRC HDF. Ce rapport disponible en ligne sur le site du syndicat permet donc une évaluation précise et exhaustive des actions correctives réalisées.

Les préconisations = 98%





**LES FAITS
MARQUANTS
DE NOTRE
ANNÉE 2024**

ÉVOLUTION
CHANGEMENT
HISTOIRE
MOBILITÉS
NOUVEAUTÉ
TRANSITION
SIGNATURE
GESTION
STABILITÉ
VISION
SERVICE
SOLIDARITE
TRANSPORT

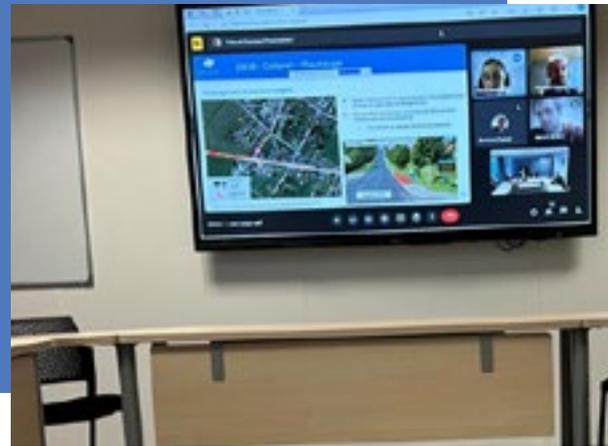
CHAPITRE 2 - FAIRE - LES FAITS MARQUANTS

JANVIER



- Annonce de la nouvelle dénomination et de la nouvelle image du syndicat et du souhait d'incarner les nouvelles mobilités souhaitées par le Président.
- Sollicitation des services de l'État et de Mme la Sous-Préfète pour son appui au développement des dossiers d'investissement du syndicat mais également pour l'inscription d'un volet spécifique en faveur des mobilités dans le cadre du Pacte 3.

FÉVRIER



- Présentation du rendu de l'étude d'opportunité pour la création d'une ligne de covoiturage par la société ECOV d'une longueur de 19 km entre Maubeuge-Ferrière-la-Grande, Cerfontaine, Cousolre et Bousignies-sur-Roc.

MARS



- Validation de notre Rapport d'Orientations Budgétaires 2024 conforme aux exigences imposées par le code général des collectivités.
- Instauration de la gratuité du transport pour les accompagnateurs de personnes en situation de handicap ou à mobilité réduite.
- Fin de mission de Claudine BECHET, ingénieur en chef, ayant fait valoir ses droits à la retraite

AVRIL



- Mise en service de 3 nouveaux bus à micro-hybridation

CHAPITRE 2 - FAIRE - LES FAITS MARQUANTS

MAI



- Présentation de l'étude 360 par le cabinet ANALYSIS qui va permettre d'analyser les pratiques de déplacement, d'identifier les attentes et freins à l'usage des transports en commun des clients et non clients et d'aider à déterminer les leviers d'amélioration de l'offre.

JUIN



- Essais de véhicules de type citadine 100% électrique avec une projection d'exploitation par notre opérateur auprès des chauffeurs mais également des usagers.

JUILLET



- Premiers échanges avec les Présidents des EPCI de l'arrondissement et du Scot pour dresser de nouvelles coopérations et de nouvelles perspectives de développement des mobilités à l'échelle de l'arrondissement.

AOÛT



- Commission « gratuité des transports scolaires et tarification » qui a permis l'attribution dérogatoire et exceptionnelle de prise en charge des transports scolaires pour 27 élèves.

CHAPITRE 2 - FAIRE - LES FAITS MARQUANTS

SEPTEMBRE



- Extension de la boucle de la première citadine de Maubeuge dans le prolongement du Quartier de Sous-le-Bois
- Mise en service de la seconde citadine pour desservir les quartiers du Pont Allant et de l'Épinette mais également l'entrée principale de l'hôpital de Maubeuge, en partenariat avec la direction du Centre Hospitalier de Maubeuge.
- Journée de lancement du projet Interreg 6 CROSS4MOBILITY.

OCTOBRE



- Déplacement à Strasbourg avec l'European Mobility Expo
- Participation à l'assemblée générale de l'association Club des Villes et Territoires Cyclables et Marchables

NOVEMBRE

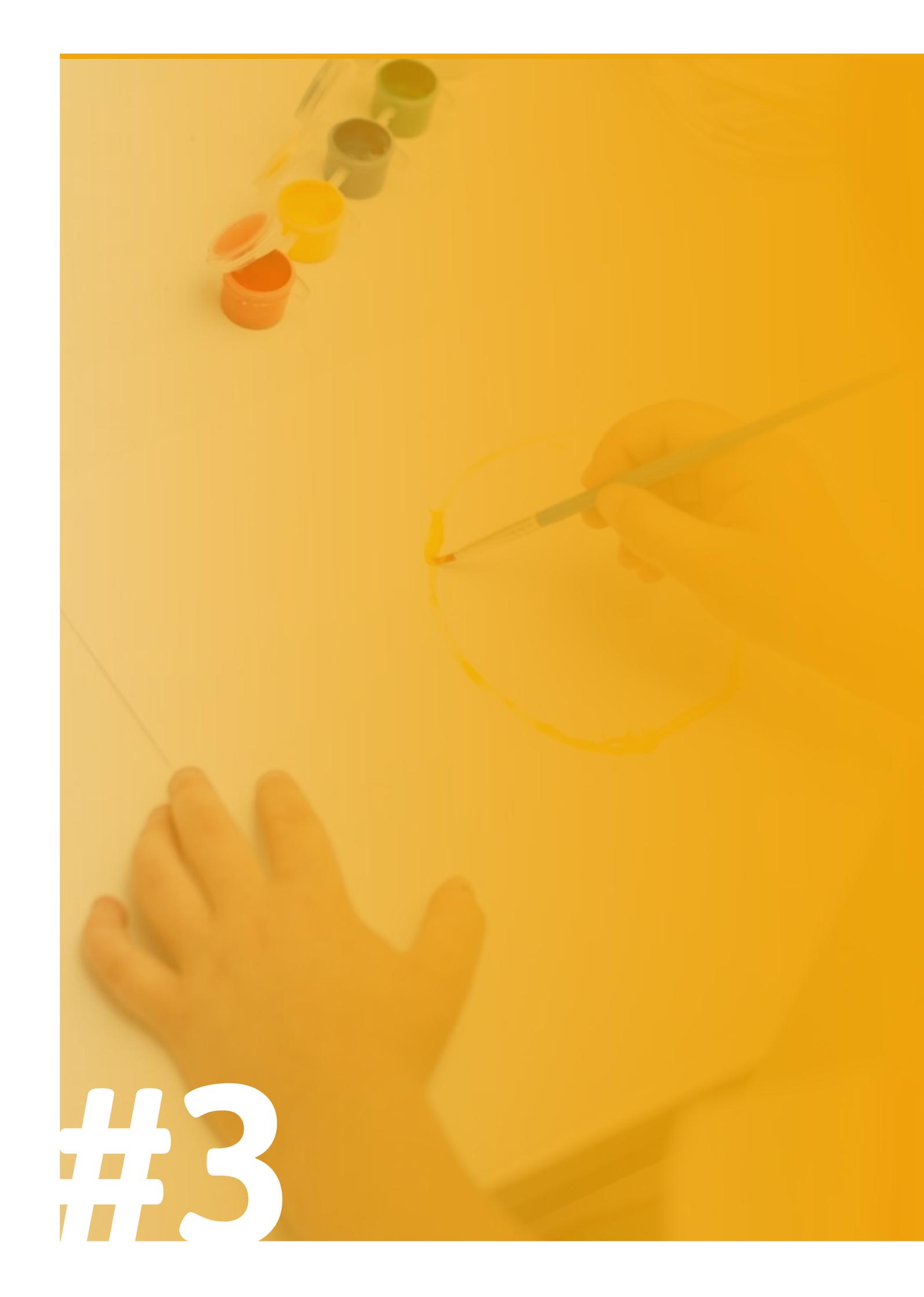


- Organisation d'un comité des partenaires pour favoriser le dialogue entre les acteurs de la mobilité et les usagers, notamment sur la difficulté de desserte notamment scolaire, en direction des communes rurales et de leur problématique spécifique.

DÉCEMBRE



- Lancement du chantier de construction de la phase 3 du Pôle d'Échanges Multimodal d'Aulnoye-Aymeries



#3



IMAGINER

Plan de Déplacements Urbains (PDU) et Schéma Directeur Cyclable et Piétonnier (SDCP) : de la stratégie à l'opérationnel

Le Plan de Déplacements Urbains (PDU) est un outil de planification de la mobilité sur le territoire du Syndicat Mixte Sambre Mobilités (SMSM) qui définit les principes d'organisation des transports et du stationnement des personnes et des marchandises, tous modes confondus, pour la période 2019-2029. Il intègre les enjeux de la protection de l'environnement et s'attache à coordonner développement urbain et mobilité.

4 DÉFIS À RELEVER :

- Connecter le territoire à des réseaux régionaux, nationaux et européens, pour le déplacement des personnes et des marchandises.
- Permettre à tout habitant de se déplacer facilement, quel que soit son lieu d'habitation, ses moyens et son handicap.
- Mettre en valeur l'attractivité touristique du territoire.
- Créer un juste équilibre entre la « voiture solo » et les autres modes de déplacement (marche, vélo, transports en commun, covoiturage, ...)

A PARTIR DE 5 OBJECTIFS :

1. Faciliter l'accessibilité du territoire par une offre dynamique en transports collectifs
2. Accompagner le développement du territoire avec de nouvelles opportunités de mobilité
3. Valoriser le cadre de vie par les mobilités actives et décarbonées
4. Promouvoir un usage intelligent de la route
5. Faciliter la mobilité pour tous

Le Schéma Directeur Cyclable et Piétonnier (SDCP) vient compléter le PDU avec un outil portant spécifiquement sur les mobilités actives afin de développer la marche et le vélo ! Approuvé en 2021, il traduit la volonté du syndicat de créer les conditions d'utilisation des modes doux, alternatifs aux modes « motorisés », dans les déplacements quotidiens à travers une politique volontariste et partenariale, et selon une logique intermodale. Il repose sur deux axes stratégiques : d'une part, développer une culture « vélo et marche » en encourageant leur pratique ; d'autre part, disposer d'un réseau utilitaire cyclable et piétonnier, complémentaire aux itinéraires cyclo touristiques déjà présents.

CHAPITRE 3 - IMAGINER - LE PDU ET LE SDCP

Ces outils de planification sont tous deux dotés d'un programme d'actions pluriannuel qui présente les mesures nécessaires à l'atteinte des ambitions, mesures à l'initiative du syndicat mais également à l'initiative de ses partenaires. Ils font l'objet d'un dispositif de suivi qui prend appui sur un comité de pilotage (et un comité technique). Ce dernier s'est réuni en décembre 2023 et a dressé les premiers constats de la mise en œuvre du PDU : sur un total de 65 actions toute maîtrise d'ouvrage confondue, seules 16 n'étaient pas encore engagées. C'est ainsi 75 % du programme qui est en chemin !

Conformément à la réglementation, le PDU doit faire l'objet d'un bilan à mi-parcours ; les services du syndicat se sont attachés durant l'année 2024 à créer les conditions facilitatrices de sa mise en œuvre et de son suivi. Dans cet objectif, une convention partenariale a été signée avec l'Agence d'Urbanisme afin d'accompagner le syndicat dans l'observation et l'analyse des indicateurs retenus. Le bilan à mi-parcours pourra ainsi être produit en 2025.

DU PLAN DE DÉPLACEMENT URBAIN AU PLAN DE MOBILITÉ

La loi « LOM » (Loi d'Orientation des Mobilités) de 2019 a prévu la transformation des Plans de Déplacement en Plans de Mobilité (PDM), élargissant ainsi le champ du document de planification, avec notamment une ambition renforcée en matière de réduction des gaz à effet de serre.

Durant l'année 2024, le syndicat s'est penché sur cette hypothèse et considérant la qualité du PDU (peu d'exigences du PDM absentes) et la réflexion stratégique engagée en 2024 avec les 3 EPCI ruraux, portant sur un schéma de coopération et de développement des mobilités à l'échelle de l'arrondissement d'Avesnes/Helpe, le Syndicat a fait le choix de remettre à une échéance ultérieure cette conversion.

HYPOTHÈSE : si l'étude confirme la pertinence d'un syndicat de mobilité élargi et que les EPCI entreprennent les démarches pour l'intégrer



CONSÉQUENCES : la révision du PDU actuel conduira inévitablement à un PDM adapté au nouveau périmètre.

CE QUE LE PLAN DE MOBILITÉS (PDM) FAIT ÉVOLUER



N'est pas obligatoire pour les CC et là où les Régions sont AOM locales.

Les gestionnaires d'infrastructures de transport sont des partenaires publics pour l'élaboration.

Doit être soumis aux AOM voisines pour renforcer la collaboration territoriale.

Doit être compatible avec le PCAET (ou en tenir compte s'il y en a plusieurs.)

La LOM impose un volet sur la sécurisation des itinéraires piétons et cyclables.

Peut inclure un schéma de desserte fluviale ou ferroviaire pour la logistique.

Peut servir de schéma directeur pour les infrastructures de recharge électrique.

Permet des modifications sans révision complète pour plus de flexibilité.

Doit contribuer à limiter l'étalement urbain en lien avec l'urbanisme local.

A close-up photograph of two hands holding wooden puzzle pieces. The hands are positioned as if about to fit the pieces together. The background is blurred, showing a person in a dark suit. The lighting is warm and soft, creating a sense of focus and precision.

***Prendre sa place à
l'échelle régionale
grâce aux nouveaux
outils et dispositifs***

CHAPITRE 3 - IMAGINER - LE COM ET LE PAMS

Inscrire le projet de mobilité du syndicat dans le cadre régional des COM (Contrat Opérationnel de Mobilité) et PAMS (Plan d'Actions de Mobilité Solidaire)



La loi d'orientation des mobilités (LOM) introduit, à l'échelle des régions, les bassins de mobilité (10 pour les Hauts de France) qui constituent l'échelle pertinente de la coordination des actions en faveur des pratiques intermodales et de l'accompagnement des déplacements des personnes vulnérables. Notre territoire appartient au Bassin de Mobilité Hainaut Cambrésis Thiérache.



Le bassin de mobilité Hainaut Cambrésis Thiérache en quelques chiffres



- 800 000 habitants
- 13 EPCI
- 9 AOM
- 1 territoire où la Région est AOMS (Coeur de l'Avesnois)
- Valenciennes, Maubeuge et Cambrai comme pôles urbains d'envergure régionale
- 15 pôles urbains intermédiaires
- 4 AOM concernées par 4 bassins de mobilité

CHAPITRE 3 - IMAGINER - LE COM ET LE PAMS

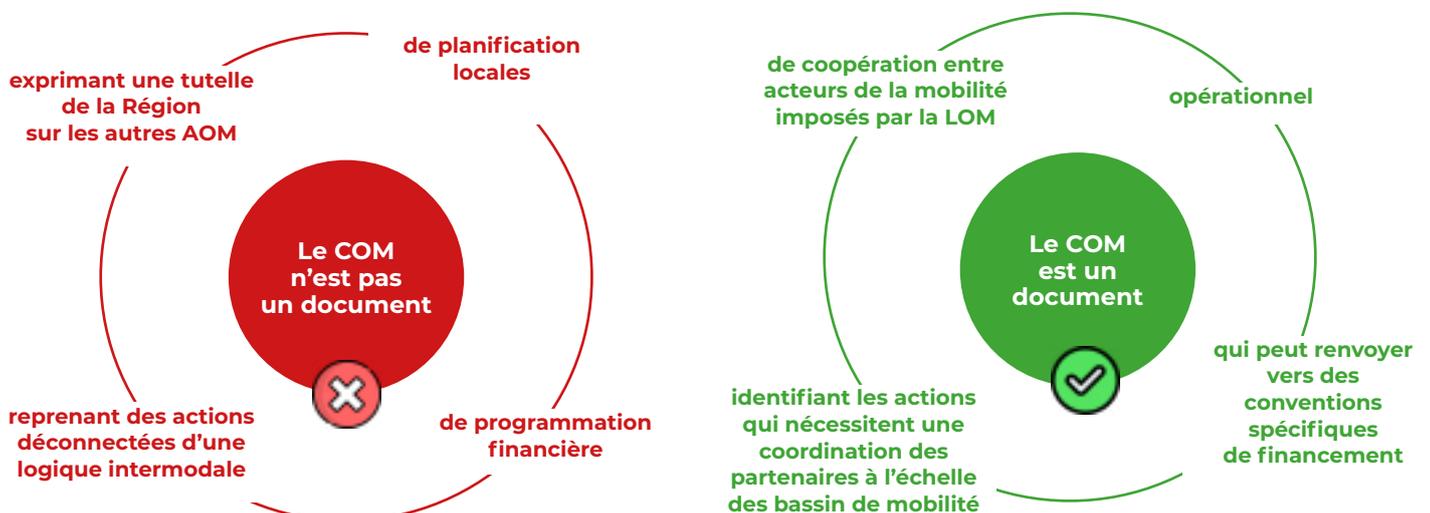


Depuis 2024, la Région Hauts-de-France, chef de file en matière de mobilité, a initié et porte l'élaboration de deux documents cadre à l'échelle du bassin :

- le contrat opérationnel de mobilité (COM)
- le plan d'actions commun en matière de mobilité solidaire (PAMS).

Le COM

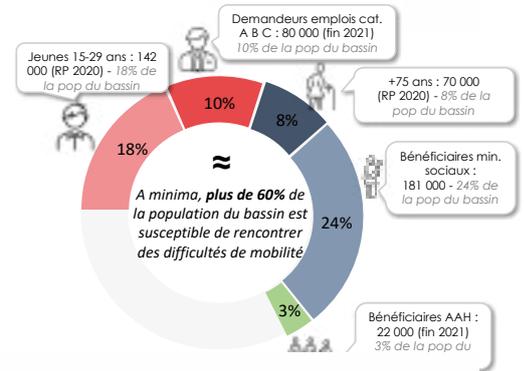
Le contrat opérationnel de mobilité (COM) aborde les sujets du transport de droit commun et de l'intermodalité en vue d'une meilleure coordination des interventions et acteurs. Conclu à l'échelle de chaque bassin de mobilité, il réunit autour d'une ambition partagée la Région, les autorités organisatrices de la mobilité (AOM), Hauts-de-France Mobilités (HDFM), les Départements et les gestionnaires de gares de voyageurs et de pôles d'échanges multimodaux. Il associe également d'autres partenaires tels que les AOM potentielles (PETR, PNR, Syndicat Mixte de SCoT...), les services de l'Etat et les EPCI non AOM, les Agences d'Urbanisme. La durée du COM est fixée à 5 ans (2025-2029) en Hauts-de-France.



CHAPITRE 3 - IMAGINER - LE COM ET LE PAMS

Le PAMS

Le Plan d'Actions des Mobilités Solidaires (PAMS) repose sur l'accompagnement des personnes fragiles dans leurs mobilités du quotidien. De même, il est conclu à l'échelle du bassin de mobilité et connaît un co-pilotage Région/Département du Nord, en lien étroit avec les AOM et HDFM. Par ailleurs, l'Etat s'adjoit à ce co-pilotage, ainsi que d'autres partenaires (publics ou privés) qui accompagnent les personnes en situation de vulnérabilité économique ou sociale, et les personnes en situation de handicap. Sa durée est également fixée à 5 ans (2025-2029).



L'année 2024 a connu le démarrage des travaux participatifs pilotés par la Région, avec notamment l'installation du Cotech à Beauvois en Cambrésis en octobre 2024, suivi, dès novembre, de la production du diagnostic et identification des grands enjeux ou défis à relever collectivement à l'échelle du Bassin Hainaut Cambrésis Thiérache : une journée d'ateliers co-constructifs préalables au PAMS fut organisée à Fourmies.



Les équipes du Syndicat ont participé à ces événements, dans une logique d'articulation entre le Plan de Déplacements Urbains et les futurs COM/PAMS, en vue de :

- Faire connaître et valoriser les services, aides et dispositifs existants ;
- Initier/partager de nouvelles modalités de travail en commun ;
- Poser en particulier des bases solides sur le sujet de la mobilité solidaire.

L'année 2025 poursuivra ces travaux par une phase très opérationnelle de définition des actions ; celles-ci détailleront les modalités de coordination avec les gestionnaires de voirie et d'infrastructures pour créer et organiser les conditions favorables au développement des mobilités. Elle débouchera sur la signature en fin d'année des deux contrats.



CONCÉVOIR





***Vers la création
d'une première ligne
de covoiturage***



Covoiturage : restitution de l'étude préalable

Conformément à son Plan de Déplacements Urbains (2019-2029) qui s'attache à réduire la place de la voiture dans les déplacements quotidiens, le Syndicat Sambre Mobilités prévoit le déploiement d'une première ligne de covoiturage sur son ressort territorial à l'horizon 2026.

L'étude de faisabilité, engagée en 2023 par le Cabinet ECOV, a fait l'objet d'une restitution en février 2024 : qu'il soit planifié ou spontané, le covoiturage offre une nouvelle forme de mobilité, alternative à l'autosolisme, adossée au développement de nouveaux usages de la voiture, et ce, notamment au sein des communes rurales.

La première ligne de co-voiturage, implantée dans la partie sud-est la plus rurale du ressort territorial, reliant Bousignies/Roc à Maubeuge

(et son PEM), soit le long de la RD 936 (et qui se prolonge vers Beaumont en Belgique par la N40) traversera cinq communes. Sur une distance totale de 19 kilomètres, est prévu le déploiement d'aménagements et d'outils de communication (marquage au sol, bornes et signalétiques) connectés à une plateforme de réservation en temps réel.

A partir des arrêts jalonnés le long de l'axe routier, dans une logique de réseau et d'intermodalité, tout usager exprimera son besoin sur l'application depuis son mobile et se rendra à la borne la plus proche pour attendre un véhicule qui aura été informé de sa demande et qui pourra le récupérer. Bénéficiant d'une bonne visibilité, chaque arrêt sera doté des espaces et équipements proposant des conditions favorables et facilitatrices à son utilisation.





Présentation du mode opératoire

La mise en œuvre de ce projet repose sur un travail partenarial étroit – engagé dès 2023 - entre les communes, compétentes en matière d'aménagement et gestionnaire des trottoirs, le Département, gestionnaire de la voirie (RD 936) et le cas échéant, la Communauté d'Agglomération Maubeuge Val de Sambre, compétente en matière de voirie et d'éclairage public également.

Chaque arrêt devra ainsi prévoir :

- Une aire sécurisée de stationnement minute du véhicule, à partir d'un espace dédié et aménagé ou faisant l'objet d'un marquage au sol, (mutualisable avec le bus),
- Une aire d'attente visible et sécurisée, dotée d'un mobilier de confort (assise, abri...) et de solutions de 1er/dernier kilomètre incitatives (arceaux vélos),
- Une signalétique (totem et panneaux lumineux) permettant son repérage et la diffusion des informations

Le projet, estimant entre 400 à 1000 personnes directement concernées par la ligne (rabattement à pied ou vélo ; diffusion à pied), prévoit une montée en puissance sur trois années, estimant ainsi le nombre de trajets à 150 à 200 trajets / semaine en première année et jusqu'à 300 à 350 trajets / semaine en troisième année.



S'agissant du mode opératoire, une plateforme de réservation, accessible depuis un mobile, permettra à toute personne de s'inscrire (création d'une communauté) afin de programmer un trajet au départ d'un arrêt identifié. Tout utilisateur inscrit sur la plateforme prendra connaissance de la demande et pourra réserver un siège

CHAPITRE 4 - CONCEVOIR | CO-VOITURAGE

dans son véhicule. La plateforme permettra ainsi de mettre en relation, de manière simple, rapide et facilitée, le conducteur disposant de places et l'usager.

A l'inverse, tout conducteur inscrit pourra informer, sur la plateforme, de la disponibilité d'un à plusieurs sièges sur son trajet. En cas d'absence d'offre de covoiturage pour le trajet retour, le service prévoit d'avoir recours à la ligne régulière de bus empruntant l'itinéraire (ligne 10), aux services d'un taxi ou encore aux véhicules utilisés dans le cadre d'un transport à la demande géré par la STIBUS.

Sur le plan de la tarification, à terme, tout utilisateur devra s'acquitter du paiement de la course (gratuit les deux premières années) et tout conducteur bénéficiera d'une participation.

Préalablement à la mise en service de cette ligne, prévue pour 2026, une campagne d'informations et de communication sera déployée qui ciblera en priorité les jeunes et les actifs à partir de supports adaptés.

Enfin, un dispositif de suivi et d'évaluation sera mis en place dès la mise en service afin de pouvoir ajuster, le cas échéant, l'offre proposée (évolutions tarifaires, nouveaux arrêts...) et d'appréhender la définition de nouvelles lignes au sein du ressort du syndicat (ramifications vers d'autres villages) ou au-delà du territoire sambrien.

Ce projet s'inscrit dans les ambitions exprimées en matière de mobilité à l'échelle de l'arrondissement au sein du PACTE SAT 3 et fera l'objet d'une recherche de financement, condition sine qua non pour sa mise en œuvre en 2025/2026.



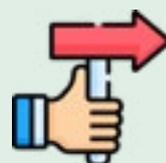
Arrêts aménagés



Trajets sans réservations



Application de mise en relation



Instantané, pas de détours ni contraintes



**Création d'un service
de location de vélo
longue durée**



CHAPITRE 4 - CONCEVOIR | LOCATION DE VÉLO



Dans le cadre de la mise en œuvre de son Schéma Directeur Cyclable et Piétonnier approuvé en 2023, et en réponse à l'orientation 3 « Soutenir la mise en œuvre des systèmes vélo/marche d'organismes pilotes volontaires », et notamment l'action 3.5 qui porte sur l'organisation de la location moyenne et longue durée de vélos utilitaires, spéciaux ou à assistance électrique, le Syndicat Sambre Mobilités a initié dès 2024 les prémices d'un projet de location longue durée de vélos.



Tout d'abord, fort d'un renforcement de l'équipe fin 2023, grâce à l'arrivée d'un chargé de mission en écomobilité, le syndicat s'est attaché à étudier le contour de ce projet de service de location. Considérant que la priorité était donnée à l'usage du vélo en vue de développer fortement sa pratique utilitaire tant en milieu urbain que périurbain et rural, au travers de déplacements quotidiens, ce projet avait pour ambition d'équiper les étudiants, les personnes en recherche d'emploi ou encore des actifs. De plus, nourri par l'expérience d'autorités organisatrices des transports plus avancées sur le sujet, à l'instar du territoire de la

Communauté d'Agglomération d'Arras ayant lancé avec succès la location longue durée, très vite le projet s'est orienté vers un service de location de longue durée (jusqu'à 12 mois).

Enfin, les conditions de gestion du futur service furent appréhendées : la gestion du service sera intégrée au contrat pluriannuel d'obligation de service public, confié à notre opérateur la SPL TISA avec l'introduction des mobilités actives au sein dudit contrat et conformément à la délibération du comité syndical du 10 décembre 2024. Celle-ci nécessitera un ajustement des clauses du contrat par voie d'avenant. Ces démarches ont permis de préciser les éléments à introduire au futur contrat d'obligation qui prendra jour en 2025.



L'année 2025 s'attachera à finaliser le mode d'exploitation (tarification) et à rechercher les financements susceptibles d'être accordés au syndicat.

A hand is shown holding a row of five wooden blocks, with the thumb resting on top of the first block. The entire image is overlaid with a semi-transparent blue gradient. In the bottom-left corner, the text "#5" is written in a large, white, sans-serif font.

#5



MAINTENIR

Nos infrastructures au service de la mobilité



Des locaux

Un siège où se situe l'ensemble des bureaux du syndicat mixte au 4 avenue de la gare à Maubeuge. Ce dernier est d'ailleurs en pleine mutation (voir ci-dessous)

Une agence commerciale STIBUS, située place de la Gare à Maubeuge, ainsi que 20 dépositaires, fournissent des informations sur l'offre de

transport et assurent la vente des titres et abonnements.

Un centre technique à Louvroil, qui abrite les locaux de STIBUS et le parc de remisage des bus, ayant été transférés en 2017 dans des locaux et équipements neufs, construits autour des ateliers STIBUS préexistants.

Un siège mais pas que...

Le siège de Sambre Mobilités, qui regroupe l'ensemble des bureaux du syndicat, est actuellement en cours d'évolution. En effet, le plateau adjacent, précédemment loué par la Communauté d'Agglomération Maubeuge Val de Sambre (CAMVS) dans le cadre du Pôle Numérique, est désormais disponible. Sambre Mobilités a saisi cette opportunité pour étendre ses locaux et amorcer une préfiguration de ce que pourrait devenir une Maison des Mobilités.

À court terme, cet espace permettra d'accueillir des structures partenaires œuvrant dans le domaine de la mobilité.

Ce projet, dont la finalisation est prévue en 2025, permettra également au syndicat de se doter d'une salle de réunion moderne, capable d'accueillir l'ensemble des instances du syndicat : Comité des partenaires, Conseil syndical, réunions thématiques autour de la mobilité, etc. Située à proximité immédiate de la gare et du parking de l'Horloge Fleurie, cette salle offrira un cadre idéal pour organiser des rencontres avec les partenaires engagés dans les projets de mobilité du territoire.



Des aménagements

Deux parkings relais (P+R)

- Le parking relais en silo d'Aulnoye-Aymeries construit par le SMTUS (680 places)
- le parking en silo de la gare de Maubeuge réalisé par la CAMVS, qui sert également de P+R (300 places)

Deux voies de bus en site propre

- Le TCSP Maubeuge-Louvroil (dit VIAVIL) long de 9,4 km entre l'hôpital de Maubeuge et le centre commercial Hautmont-Louvroil.
- Le TCSP de l'Épinette, à Maubeuge

Deux pôles d'échanges multimodaux

ruraux sont également disponibles :

- La station de **Villers Sire Nicole**
- La station de **Colleret**



Zoom sur le TCSP VIAVIL

Cet axe est-ouest structure le réseau Stibus et permet de desservir un grand nombre de pôles générateurs de flux dont les lycées, l'université, le centre aquatique Emeraude... et désormais le nouveau centre hospitalier.

Le Transport en Commun en Site Propre désigne une voie à double sens de circulation de 7 mètres de large réservée aux transports en commun routiers. Ce TCSP, traverse d'est en ouest Maubeuge et Louvroil jusqu'à Hautmont, il fait 8,4 kilomètres de long dont 6,8 kilomètres en site propre intégral c'est-à-dire totalement soustraits à la circulation générale. Il franchit 4 ponts dont 3 spécialement construits pour cette infrastructure, dessert 15 stations doubles en vis-à-vis parfaitement accessibles aux personnes en situation de handicap.

La voie de bus est ouverte à tout transport collectif de voyageurs : bus, cars, cars SNCF, cars de tourisme, etc. Il est autorisé aux services d'incendie et secours et aux vélos qui roulent sur la chaussée.

Les taxis sont interdits sauf avenue de la Gare et boulevard de l'Europe à l'approche de la gare.

Aux heures de pointe, il y passe 1 véhicule toutes les 3 minutes.

Les travaux ont débuté en 2006 et se sont terminés en décembre 2008.

Il en a coûté 66.6 M € HT au SMTUS qui a reçu plus de 39 M € de cofinancements par l'Europe, l'Etat, la Région, le Département, la CAMVS, la Ville de Maubeuge et les membres adhérents du SMVS de l'époque.



Des aménagements

Deux Pôles d'Echanges Multimodaux (PEM) majeurs sont en place autour des principales gares ferroviaires de notre ressort territorial :

- Le PEM de Maubeuge, inauguré le 20 septembre 2023
- Le PEM d'Aulnoye-Aymeries, dont la phase terminale est en cours

Focus sur le nouvel arrêt « Hôpital » créé en 2024 !

Dans le cadre du partenariat établi avec la Direction du Centre Hospitalier de Maubeuge, l'arrêt de la nouvelle citadine a été implanté au plus près de l'entrée principale de l'établissement. Ce choix d'implantation, pensé en concertation avec les acteurs locaux, permet une connexion directe, simple et efficace entre le réseau de transport urbain et cet équipement public majeur.

L'objectif est de faciliter l'accès aux soins pour tous les usagers, en réduisant les distances de marche et en améliorant la lisibilité du service. Un totem signalétique dédié a été installé pour identifier clairement le point d'embarquement et orienter les voyageurs vers les lignes régulières desservant l'hôpital. Ce dispositif renforce l'intégration du transport public dans le parcours de santé, tout en répondant aux exigences d'accessibilité et de fluidité des déplacements.

De plus, l'accès est assuré par un véhicule compact, spécialement conçu pour les environnements urbains contraints : avec son plancher bas et sa rampe UFR, il garantit une manœuvrabilité optimale et un confort d'embarquement même dans les zones à forte fréquentation.



**Lancement de la
seconde citadine**

Des équipements Vélo

- Un parking vélo sécurisé de 22 places est disponible place de la Gare de Maubeuge.
- Une consigne à vélo de 4 places est située place de la mairie à Colleret.
- Une consigne à vélo de 2 places se trouve place de la mairie à Villers sire Nicole.



La flotte de bus en 2024



Le parc de bus se compose de 3 catégories pour **un total de 52 véhicules** :

- les bus standards,
- les bus articulés,
- les mini-bus.

Les bus standards sont majoritaires avec 38 unités, les bus articulés sont au nombre de 9 unités et les minibus, au nombre de 5. En examinant la répartition des âges, on constate que **la moyenne d'âge du parc est de moins de 10 ans**. Pour rappel, le renouvellement de la flotte nécessite des efforts constants dans la durée pour faire en sorte que l'âge moyen poursuive sa baisse. Depuis 2017, le syndicat mixte aura procédé à l'acquisition de **17 nouveaux bus** (16 de type standard et 1 articulé) sur un parc de 50 unités. Cela représente au total **plus de 5,0 M. d'€**.

En 2024, pour un montant de **992 212.84 € HT**, nous avons fait l'acquisition de 3 nouveaux bus Urbanway à micro-hybridation de 12m.

Les 3 nouveaux bus achetés par Sambre Mobilités équipés de la solution Micro-Hybridation

Plus économes en carburant, les 3 nouveaux bus mis en service 2024 par l'opérateur STIBUS disposent d'un moteur électrique additionnel !

Au delà des efforts d'investissement important pour le syndicat mixte, la nouveauté réside dans le choix effectué par Sambre Mobilités pour la fourniture de ces 3 bus Iveco Urbaway de 12 mètres et notamment pour la solution choisie. La solution "MILD HYBRID" consiste techniquement à intégrer un moteur électrique de faible puissance dans la chaîne de traction traditionnelle du véhicule, composée du moteur et de la boîte de vitesses. Ce moteur électrique assiste le moteur thermique principal du véhicule lors des phases d'accélération, réduisant ainsi sa charge et contribuant à une consommation plus efficace du carburant. De plus, il remplace le démarreur conventionnel lors des arrêts et redémarrages du moteur, ce qu'on appelle le "stop and start".

Ce moteur électrique additionnel joue un rôle polyvalent essentiel. Il assure une assistance précieuse lors des accélérations, récupère l'énergie lors des freinages pour une utilisation ultérieure, et simplifie les démarrages en réduisant les contraintes sur le moteur principal.

La solution " Mild Hybrid " permet : de réduire la consommation de carburant et les émissions

de CO₂, de choisir une solution hybride bien moins chère que la technologie "Full Hybrid" et de concilier écologie à un prix abordable.

Sur le réseau STIBUS, 1 bus effectue environ 60.000 km par an et consomme en moyenne 36 L /100. Le prix du carburant au litre est d' 1,53€ ht/l pour **une consommation annuelle de 21 600 litres par bus soit 33 124 €/an.**

Avec une diminution de la consommation de 10 %, cela équivaut à une économie de **3 312 €/an pour chaque véhicule** et 2160 litres de carburant.

Au total, pour les trois véhicules, cela représente une **économie de 6 480 litres de carburant/an.**

Avec ces 3 acquisitions 2024 pour un montant de près 1 M. d'€ (992.212,86 € H.T.)

Sambre Mobilités poursuit le renouvellement de sa flotte de véhicule avec pour objectif de moins consommer et de moins réparer !



Mise en service des bus à micro-hybridation



Des ouvrages d'art

En complément, Sambre Mobilités assure la gestion en propriété et l'entretien de quatre ouvrages d'art majeurs situés sur son périmètre, tous essentiels à la continuité et à la performance du réseau.



Ces infrastructures sont empruntées quotidiennement par un grand nombre de véhicules, notamment les lignes régulières A et B, ainsi que les dessertes scolaires du TSCP VIAVIL. Le Pont des Provinces Françaises, d'une longueur de 51,30 mètres, est un pont en tablier béton sur poutres-caisson métalliques, permettant le franchissement de la Sambre. Il est complété par le Pont n°2 des Provinces Françaises, long de 20,55 mètres, également en béton, servant de déversoir d'orage et d'accès au pont principal.

Le Pont du Gazomètre, autre ouvrage stratégique, franchit lui aussi la Sambre sur une longueur de 134 mètres et une largeur de 10,45 mètres, avec une structure similaire en tablier béton sur poutres-caisson métalliques, assurant une liaison fluide pour les lignes urbaines et scolaires.

Enfin, le Pont du Pré d'Herminy, le plus connu du réseau, permet de franchir la Route Nationale 2 sur une longueur cumulée de 40 mètres, avec une structure en béton sur trois appuis.

Ces ouvrages font l'objet d'un suivi technique afin de garantir leur fonctionnalité, leur sécurité et leur durabilité, au service de la mobilité locale.



REALISER



Nos principales réalisations en 2024

PEM D'AULNOYE-AYMERIES (PHASE 3)



2,9M D'EUROS

CHAPITRE 6 - RÉALISER | NOS GRANDS TRAVAUX



Le 9 décembre 2024, s'est tenue la journée de lancement officielle du chantier du Pôle d'Échanges Multimodal (PEM) d'Aulnoye-Aymeries, marquant une étape majeure pour le développement des mobilités dans le territoire. L'événement s'est déroulé à Aulnoye-Aymeries, en présence de nombreux acteurs institutionnels et partenaires du projet : Benoît Courtin, Président de Sambre Mobilités ; Céline Godin, Directrice régionale de SNCF Gares & Connexions ; Arnaud Quillet, Directeur des lignes Lille-Avesnois pour SNCF Voyageurs ; Franck Dhersin, représentant la Région Hauts-de-France en charge des mobilités ; ainsi que Bernard Baudoux, Maire d'Aulnoye-Aymeries et Président de la Communauté de Communes Maubeuge Val de Sambre (CAMVS).

Le Pôle d'Échanges Multimodal d'Aulnoye-Aymeries, c'est parti ! Ce projet ambitieux vise à offrir un équipement plus moderne, plus accessible et mieux intégré aux besoins des usagers. Il repose sur une dynamique de coopération étroite entre l'Europe, la SNCF, la Région Hauts-de-France, la CAMVS la Ville d'Aulnoye-Aymeries et le syndicat, avec pour objectif commun d'améliorer la qualité de vie, renforcer l'attractivité du territoire et accompagner la transition écologique.

La journée a été marquée par la signature officielle des différentes conventions de partenariat avec la SNCF, la CAMVS et la ville d'Aulnoye-Aymeries, ainsi que par la présentation du programme de travaux, des plans d'aménagement et du budget prévisionnel.

Le Président du Syndicat Mixte Sambre Mobilités a lancé ce projet d'un montant total de 2,9 millions d'euros, qui bénéficiera directement aux 900 000 usagers annuels de la gare d'Aulnoye-Aymeries.



LA RÉNOVATION DES ABRIS DU TCSP



100 000€

En 2024, le Syndicat Mixte Sambre Mobilités a engagé le lancement d'un programme de rénovation des abris du TCSP Viavil, pour un montant estimé à 100 000 euros. Ces abris, installés il y a plusieurs années dans le cadre d'un investissement structurant, constituent une composante essentielle de l'image du réseau Stibus. Ils sont notamment situés sur les lignes les plus fréquentées, accueillant quotidiennement des centaines d'usagers, dont de nombreux élèves et actifs.

Avec le temps, ces abris ont subi des dégradations importantes, tant sur le plan structurel que visuel. Leur architecture atypique, bien que distinctive, rend leur entretien plus complexe, mais leur rénovation

est aujourd'hui indispensable pour garantir un niveau de service à la hauteur des attentes des voyageurs. Le programme prévoit la reprise des structures, la rénovation des peintures, ainsi que la remise en état de certains quais, afin d'améliorer à la fois le confort, la sécurité et l'accessibilité au réseau Stibus.

Au-delà de l'aspect fonctionnel, cette opération vise à valoriser l'identité du réseau Stibus, renforcer sa lisibilité dans l'espace public, et réaffirmer l'engagement du syndicat en faveur d'un service de transport de qualité. Les travaux, commandés et initiés en 2024, se poursuivront en 2025, avec une attention particulière portée à la durabilité des matériaux !

ÉVOLUTION DU SIÈGE DU SYNDICAT : VERS UNE PRÉFIGURATION D'UNE MAISON DES MOBILITÉS



75 000€

Le siège de Sambre Mobilités, qui regroupe l'ensemble des bureaux du syndicat, est actuellement en cours d'évolution. En effet, le plateau adjacent, précédemment occupé par la Communauté d'Agglomération Maubeuge Val de Sambre (CAMVS) dans le cadre du Pôle Numérique, est désormais disponible. Sambre Mobilités a saisi cette opportunité pour étendre ses locaux et amorcer une préfiguration de ce que pourrait devenir une Maison des Mobilités.

Dans cette dynamique d'agrandissement et d'optimisation, des travaux de plâtrerie, de menuiserie et d'agencement ont été entrepris afin de reconfigurer les surfaces disponibles.

Ces interventions ont permis :

- La création d'un espace d'accueil, jusqu'alors inexistant, pour améliorer l'orientation des visiteurs ;
- L'aménagement d'une salle de conseil moderne, dédiée aux instances du

syndicat (Comité des partenaires, Conseil syndical, réunions thématiques autour de la mobilité, etc.) ;

- La mise à disposition de locaux modulables, destinés à accueillir des structures partenaires œuvrant dans le champ des mobilités.

Les études et les travaux ont débuté en 2024 et leur finalisation est prévue pour le premier semestre 2025. Il convient de souligner que l'ensemble des déménagements ainsi que les travaux d'amélioration légère ont été réalisés par les équipes de Sambre Mobilités, témoignant de leur implication directe dans le projet.

Située à proximité immédiate de la gare et du parking de l'Horloge Fleurie, cette nouvelle configuration offrira un cadre idéal pour organiser des rencontres avec les partenaires engagés dans les projets de mobilité du territoire.

A close-up photograph of a person's hand pointing at a document on a desk. The document features various charts, graphs, and tables. In the background, there is a container of colored pencils and a small potted plant. The entire image is overlaid with a semi-transparent pink color. In the bottom-left corner, the text "#7" is displayed in a large, white, bold font.

#7

PROJETTER





En 2024, Sambre Mobilités a entrepris différentes études permettant d'orienter des projets à court, moyen et long termes. Les projets les plus significatifs sont les suivants.

NOS PROJETS À COURT ET MOYEN TERME

- Déploiement d'une seconde navette citadine à Maubeuge avec mise en service en septembre 2024.
- Phase 3 du Pôle d'Échanges Multimodal (PEM) d'Aulnoye-Aymeries : finalisation des études et démarrage des travaux entre fin 2024 et 2025.
- Mise en place d'un système de billettique interopérable avec le Réseau Pass-Pass : lancement des études en 2024, passation du marché public en 2025.
- Étude partenariale avec l'association Égalité des Chances pour la mise en accessibilité des quais bus et le programme pluriannuel de travaux
- Création d'un PEM à Ferrière-la-Grande : réalisation prévue en 2025.
- Renouvellement de la flotte de bus : acquisition de trois bus standards Mild Hybrid de 12 mètres en 2024.
- Transition énergétique de la flotte : première étape en 2025 avec l'achat de mini-bus citadins 100 % électriques.
- Installation de cellules compteuses sur le réseau Stibus : étude en 2024, déploiement en 2025.
- Rénovation des abris du TCSP Viavil : travaux de modernisation prévus en 2024/2025.
- Restructuration du service de transport à la demande
- Amélioration de l'offre de transport et de la tarification : révision en cours.
- Création d'un pôle de rabattement multimodal transfrontalier à Bettignies : études en 2025, travaux en 2026.
- Bilan à mi-parcours du Plan de Déplacements Urbains (PDU).
- Réflexions stratégiques et perspectives de développement du Syndicat Mixte.
- Mise en place d'un dispositif de covoiturage organisé.
- Développement de pôles d'échanges en zones rurales et périurbaines.

NOS PROJETS À MOYEN ET LONG TERME

- Étude et création de stations de mobilité rural.
- Mise en œuvre du schéma directeur cyclable et piétonnier.
- Création d'une Maison des Mobilités Durables.
- Développement du PEM de Jeumont.
- Étude d'orientation pour la transition énergétique de la flotte de bus.
- Étude d'opportunité pour le développement des mobilités à l'échelle de l'arrondissement.

Focus sur la phase 3 du Pôle d'Échanges Multimodal d'Aulnoye-Aymeries

Les études de la phase 3 du PEM d'Aulnoye-Aymeries sont désormais entièrement finalisées. La fin d'année 2024 a permis de conclure les marchés de travaux, d'attribuer les différents lots et de renforcer la collaboration avec l'ensemble des partenaires, notamment la mairie d'Aulnoye-Aymeries et les entreprises mobilisées.

Ce travail concerté a permis de définir un planning optimisé, visant à réduire au maximum l'impact sur les commerçants du centre-ville. Les travaux sont programmés entre janvier et octobre 2025, et se répartissent selon quatre lots distincts :

- Lot VRD : attribué à l'entreprise Jean Lefebvre
- Lot Électricité : attribué à l'entreprise TROMONT
- Lot Espaces verts : attribué à l'entreprise DECOVERT Environnement
- Lot Charpente métallique et couverture photovoltaïque : attribué à l'entreprise BC Metal Nord

Sambre Mobilités a confié la mission de maîtrise d'œuvre au cabinet STUDIO NEMO, chargé de piloter les travaux. Pour rappel, le projet s'articule autour de la gare SNCF d'Aulnoye-Aymeries, l'un des principaux nœuds ferroviaires du Nord-Pas-de-Calais, qualifiée de « gare étoile/pivot » avec près de 3 000 voyageurs par jour.

Le PEM vise à faciliter les échanges entre trains, bus, cars, voitures, vélos et piétons, en s'appuyant sur un arrêt « Gare » du réseau STIBUS qui enregistre 280 montées et 160 descentes quotidiennes.

Ce projet s'inscrit dans une dynamique de revitalisation du centre-ville, avec la création d'équipements et de commerces de proximité, ainsi qu'une offre d'accessibilité renforcée. La zone concernée s'étend entre les gares routière et ferroviaire et la zone piétonne, en lien avec le développement du centre-ville Aulnésien.

Ce chantier représente une opération complexe et structurante, mobilisant de nombreux acteurs : gestionnaires de réseaux de bus, la SNCF, les services de voirie et d'assainissement de la CAMVS, la ville...

En effet, l'ensemble des réseaux souterrains sera remis à neuf, incluant les réseaux

d'assainissement, afin de garantir une infrastructure moderne et durable. Ce projet ambitieux se déploie sur une surface très restreinte, située entre les commerces, la gare et les habitations, ce qui renforce l'importance d'une coordination rigoureuse pour limiter les nuisances et assurer le bon déroulement des travaux.

Dans le cadre de ce projet, un travail partenarial étroit a également été mené avec le Parc naturel régional de l'Avesnois. Ce partenariat a permis d'accompagner Sambre Mobilités dans le dimensionnement et l'étude de faisabilité de la future centrale photovoltaïque intégrée au PEM. Grâce à leur expertise, les choix techniques ont pu être affinés pour garantir une production énergétique adaptée aux besoins du site, tout en respectant les engagements environnementaux du territoire.





Renouvellement programmé de la flotte de bus : une étape vers une mobilité plus propre et plus performante

Dans le cadre de sa politique de modernisation du réseau et de transition énergétique, Sambre Mobilités a engagé en 2024 un renouvellement stratégique de sa flotte de bus. Cette première étape s'est concrétisée par l'acquisition de trois bus standards de 12 mètres Mild Hybrid, qui combinent motorisation thermique et assistance électrique. Ce choix technologique permet de réduire les consommations de carburant, de diminuer les émissions de gaz à effet de serre, tout en conservant une autonomie et une souplesse d'exploitation adaptées aux contraintes du territoire.

Les bus Mild Hybrid représentent une solution intermédiaire pertinente : ils offrent une réduction immédiate de l'impact environnemental sans nécessiter de transformation lourde des infrastructures existantes. Leur mise en service permet également d'améliorer le confort des usagers, grâce à une conduite plus fluide et silencieuse, tout en préparant le réseau à une transition

plus ambitieuse vers le tout électrique. Ce renouvellement s'inscrit dans une logique de durabilité, de résilience opérationnelle et de réduction des coûts d'exploitation à long terme.

ÉTUDES ET EXPÉRIMENTATIONS POUR L'ÉLECTRIFICATION DES LIGNES CITADINES : VERS UNE FLOTTE 100 % ÉLECTRIQUE

En parallèle, Sambre Mobilités a lancé en 2024 un programme d'études et d'expérimentations en vue de l'électrification complète des navettes « citadines » du réseau STIBUS. Ce projet ambitieux vise à mettre en service des véhicules 100 % électriques, adaptés aux spécificités urbaines du territoire, notamment en matière de fréquence, de distance parcourue et de topographie.

Plusieurs tests de véhicules électriques ont été réalisés tout au long de l'année 2024, en partenariat avec différents constructeurs.

Ces essais ont permis d'évaluer de manière concrète les autonomies réelles en conditions d'exploitation, les temps de recharge, les performances en situation de trafic dense, ainsi que les besoins en infrastructures de recharge. Ces données sont essentielles pour orienter les choix techniques et garantir une transition énergétique réaliste et efficace, sans compromettre la qualité du service.

L'électrification des lignes citadines s'inscrit dans une volonté de réduction drastique des nuisances sonores et des émissions polluantes en centre-ville, tout en répondant aux attentes croissantes des usagers en matière de mobilité durable. Ce projet nécessite une coordination étroite avec les opérateurs techniques, afin de concevoir un modèle de déploiement progressif, maîtrisé et adapté aux contraintes du territoire.

MAINTIEN D'UNE FLOTTE DE VÉHICULES PERFORMANTS ET FIABLES

Performance et Fiabilité : Une flotte de bus plus récente assure une meilleure performance et une plus grande fiabilité. Les véhicules modernes sont équipés des dernières technologies en matière de sécurité et de confort pour les passagers. Une moyenne d'âge basse réduit les risques de pannes et les besoins en maintenance, assurant ainsi une meilleure régularité du service.

Coût de Maintenance : Les coûts de maintenance augmentent avec l'âge des véhicules. En renouvelant régulièrement notre flotte, nous pouvons réduire ces coûts et allouer les ressources économisées à d'autres aspects essentiels de notre service.

RÉDUCTION DE L'EMPREINTE ÉCOLOGIQUE

Technologies Vertes : Les nouveaux bus intègrent des technologies plus respectueuses de l'environnement, telles que les moteurs hybrides. Cela permet de réduire les émissions de gaz à effet de serre et les polluants atmosphériques, contribuant ainsi à l'amélioration de la qualité de l'air.

Efficacité Énergétique : Les véhicules modernes sont généralement plus économes en carburant. Une consommation de carburant réduite signifie moins d'émissions de CO₂, alignant notre flotte sur les objectifs de réduction des émissions fixés par les accords sur le climat.

ENGAGEMENT ENVERS LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Durabilité : En investissant dans des bus plus verts, nous participons activement à la transition énergétique et à la réduction de notre empreinte carbone. Cela démontre notre engagement envers le développement durable et notre volonté de contribuer à la lutte contre le changement climatique.

Le programme de renouvellement de notre flotte de bus est un investissement stratégique qui combine performance opérationnelle, responsabilité environnementale et satisfaction des usagers. En maintenant une flotte d'une moyenne d'âge basse, nous assurons non seulement la fiabilité et la performance de notre service, mais nous contribuons également de manière significative aux objectifs de développement durable. Cet engagement témoigne de notre volonté de rester à la pointe de l'innovation tout en respectant les impératifs écologiques et sociaux de notre époque.





#8

TRANSPORTER



Notre réseau de transports et nos offres



45 communes
pour un territoire
de 414, 76 km²



127 462 habitants
bénéficient des services
de STIBUS 364 jours / 365



+ de 96 millions de km
depuis la création
de STIBUS en 1979



+ de 205 millions de voyages
depuis la création
de STIBUS en 1979



En 2024 : 2 821 639 km
soit 22,14km par habitant.



En 2024 :
4 617 192 voyages
réalisés



52 véhicules en circulation dont 5 navettes, 38 standards, 9 articulés

Les lignes du réseau

UNE LIGNE BHNS LIGNE A : JEUMONT/ HAUTMONT

Ligne régulière de Bus à Haut Niveau de Service (BHNS).

Mise en service en décembre 2008, cette ligne dessert la partie la plus dense du ressort territorial c'est-à-dire Maubeuge, Louvroil, Hautmont. Pour ce faire, elle emprunte la voie en site propre de bus (TCSP) réalisée en 2008 dans le cadre du projet VIAVIL (voir encart). Au-delà du TCSP, la ligne BHNS poursuit son trajet vers la périphérie d'Hautmont d'une part, et vers Jeumont puis jusqu'à la gare et le lycée français d'Erquelinnes en Belgique d'autre part.

La fréquence de passages de cette ligne structurante est forte : 12 minutes en moyenne aux heures de pointe et 15 minutes aux heures creuses ainsi que les samedis et petites vacances scolaires sur le TCSP ; toutes les 20 minutes sur les antennes vers Jeumont et dans Hautmont. Cette ligne transporte à elle seule plus de 50% des voyageurs STIBUS.

10 LIGNES RÉGULIÈRES DE MAILLAGE DURANT LA SEMAINE

Sur ces 10 lignes, 39% de la clientèle STIBUS sont déplacées:

- Ligne B « Hautmont-Maubeuge »
- Ligne C «Maubeuge-Louvroil»,
- L10 « Maubeuge-Ferrière-Obrechies »
- L55 « Maubeuge-Jeumont »
- Ligne D « Maubeuge-Hautmont »
- L21 « Maubeuge-Louvroil-Berlaimont par Aulnoye-Aymeries »

- Ligne 57 « Feignies-Louvroil »
- Ligne 41 « Mons-Maubeuge »

Leur fréquence est de 20 à 30 minutes entre chaque passage et de 60 minutes et plus pour les antennes. Leurs horaires sont modifiés pendant les vacances.

4 LIGNES LES DIMANCHES ET JOURS FÉRIÉS

Les 4 lignes STIBUS des dimanches et jours fériés reprennent les itinéraires des principales lignes de la semaine avec une fréquence à l'heure.

- Ligne 61 « Berlaimont-Maubeuge-Jeumont »
- Ligne 62 « Hautmont-Maubeuge-Ferrière »
- Ligne 63 « Hautmont-Maubeuge-Feignies »
- Ligne 64 « Hautmont-Maubeuge-Boussois »

90 SERVICES SPÉCIAUX À DOMINANTE SCOLAIRE

Il s'agit le plus souvent de doublage de lignes régulières aux heures de pointe de la période scolaire. Bien qu'ouverts à l'ensemble de la clientèle, ces services sont massivement utilisés par les collégiens et les lycéens. En effet, les horaires sont adaptés à cette vocation et les trajets rejoignent souvent directement les établissements d'enseignement.

UN TRANSPORT À LA DEMANDE (TAD) AVEC 4 ZONES

- TAD SUD : Aulnoye-Aymeries, Bachant, Berlaimont, Ecuélin, Hargnies, La Longueville, Leval, Monceau-saint-Waast, Noyelles-sur-

Sambre, Pont-sur-Sambre, Saint-Rémy-Chaussée, Sassegnies et Vieux-Mesnil.

- TAD NORD : Gognies-Chaussée, Bettignies, Elesmes, Bersillies, Mairieux, Vieux-Reng et Villers-sire-Nicole.
- TAD EST : Aibes, Bousignies-sur-Roc, Cerfontaine, Colleret, Cousolre, Quiévelon, Obrechies, Ferrière-la-petite, Recquignies et Rousies.
- TAD CENTRE : Neuf-Mesnil, Boussières-sur-Sambre, Limont-Fontaine, Beaufort, Eclaibes et Saint-Rémy-du-Nord.

UNE LIGNE INTERNATIONALE N°41 MAUBEUGE-MONS (BELGIQUE)

Cette ligne relie la gare SNCF de Maubeuge et la cité scolaire Pierre Forest, à la gare SNCB de Mons. Elle propose 7 allers et retours quotidiens qui compensent l'absence de services ferroviaires entre ces deux villes.

Pour en savoir plus, rendez-vous au chapitre «coopérer».



CHAPITRE 8 - TRANSPORTER - LE RÉSEAU

Ces citadines desservent les centres-villes de Maubeuge, Jeumont, Aulnoye-Aymeries et Hautmont. Elles offrent confort, mobilité et respectent l'environnement et la qualité de vie au quotidien. Elles sont gratuites si vous empruntez les lignes régulières (correspondance dans l'heure) ou si vous possédez un abonnement Stibus mensuel ou annuel et circulent toute l'année du lundi au samedi.

- La Citadine d'Aulnoye-Aymeries : Du lundi au samedi, de 7h00 à 19h30. Toute l'année (sauf dimanche et jours fériés) Départ toutes les 30 minutes de la Gare SNCF.
- Les Citadines de Maubeuge : Du lundi au samedi, de 7h00 à 20h00. Toute l'année (sauf dimanche et jours fériés) Départ toutes les 30 minutes du Pôle gare au quai n°1.
- La Citadine de Jeumont : Du lundi au samedi, de 7h00 à 18h00. Toute l'année (sauf dimanche et jours fériés) Départ toutes les heures de la Gare SNCF.
- La Citadine d'Hautmont : Du lundi au vendredi, de 8h00 à 18h00. Toute l'année (sauf samedi, dimanche et jours fériés) Départ toutes les 30 minutes de la place du général De Gaulle.



Le réseau de transport en commun, c'est également :

Les lignes de cars issues du réseau Arc-en-Ciel mais intégrées au réseau STIBUS

L'exploitation du réseau interurbain ARC-EN-CIEL 4 qui dessert l'Avesnois et la Sambre rurale a été confiée en 2009 par le Département à un groupement de transporteurs locaux dénommé « Transports Couteaux Arc-en-Ciel 4 ». Depuis janvier 2017, toutes les lignes régulières de cars (à l'exception des lignes express) et une grande partie des doublages scolaires ARC-EN-CIEL qui desservent les 16 communes entrantes du ressort territorial ainsi que certaines communes rurales de l'ancien Périmètre de Transport Urbain (comme Colleret et Cerfontaine), sont virtuellement intégrées au réseau STIBUS car directement ou indirectement placées sous la responsabilité de Sambre Mobilités qui les finance. Cependant, les cars gardent pour le moment les couleurs du réseau départemental tout comme les itinéraires et les horaires sont encore définis par le Département. Il s'agit :

Des 2 lignes régulières de cars 408 et 427 et de leurs doublages scolaires,

Des 9 lignes ARC-EN-CIEL conventionnées comme lignes pénétrantes.

Ce qu'il reste du transport interurbain ARC EN CIEL dans le ressort territorial

Du fait de l'élargissement conséquent du ressort territorial, la plupart des lignes de cars départementales ARC-EN-CIEL sont désormais intégrées (408 et 427) ou conventionnées par le Sambre Mobilités comme lignes pénétrantes (voir ci-dessus).

CHAPITRE 8 - TRANSPORTER - LE RÉSEAU

Itinéraires des lignes



Ligne A

Ligne B

Ligne C



CHAPITRE 8 - TRANSPORTER - LE RÉSEAU

Ligne D



Ligne 10



Ligne 21



Ligne 24



Ligne 55



Ligne 57



Nouveauté : Une seconde citadine à Maubeuge !



La nouvelle citadine destinée à mieux desservir le Centre Hospitalier de Maubeuge ainsi que les quartiers du Pont-Allant et de l'Épinette est entrée en service le lundi 2 septembre 2024. Long d'un peu plus de 11 kilomètres, son circuit traverse 30 rues et dessert de nombreux commerces et services publics, en plus de l'hôpital et des quartiers concernés.

Parallèlement, le parcours de la citadine historique du centre-ville de Maubeuge a été enrichi d'une boucle supplémentaire dans le prolongement de Sous-le-Bois, avec la desserte des rues de l'Hermitage, des Hauts Fourneaux, Sainte-Émilie et de Douzies.

Les deux citadines partagent un point commun : elles démarrent toutes deux du quai n°1 du Pôle d'Échanges Multimodal, inauguré en septembre 2023.

Le concept, qui a fait ses preuves, est particulièrement apprécié des usagers. Il permet de monter dans les citadines sur simple demande, en levant la main le long du parcours, et de descendre où l'on le souhaite, dans le respect du code de la route et des règles de sécurité.

En 2024, les quatre citadines en service sur Maubeuge, Aulnoye-Aymeries, Hautmont et Jeumont ont atteint ensemble près de 155 000 voyages.

- * Circulation toute l'année, du lundi au samedi (hors jours fériés), de 7h à 20h (dernier départ à 19h30).
- * Départ toutes les 30 minutes du Pôle d'Échanges Multimodal de Maubeuge (quai n°1) ou à la demande le long du trajet.
- * Gratuité avec un abonnement STIBUS, ou tarif à 0,50 € par trajet (achat à bord, via l'application mobile « Tixi Pass », par SMS en envoyant STIB NAV au 93400, ou en agence commerciale STIBUS).

Grâce au partenariat avec la direction du Centre Hospitalier de Maubeuge, la nouvelle citadine dépose directement à l'entrée principale de l'établissement, pour un confort renforcé. Un totem dédié signale l'arrêt et indique également les connexions avec les trois lignes régulières qui desservent l'hôpital :

- * la ligne A, avec une fréquence élevée (toutes les 10 à 15 minutes, 65 courses quotidiennes dans les deux sens entre Hautmont et Jeumont/Erquelinnes),
- * la ligne 21 (5 courses),
- * et la desserte spécifique du dimanche assurée par la ligne 61.

Avec cette nouvelle offre, le syndicat mixte Sambre Mobilités a ajouté près de 100 000 kilomètres supplémentaires par an à son réseau, renforçant ainsi la couverture et la qualité du service public de transport.

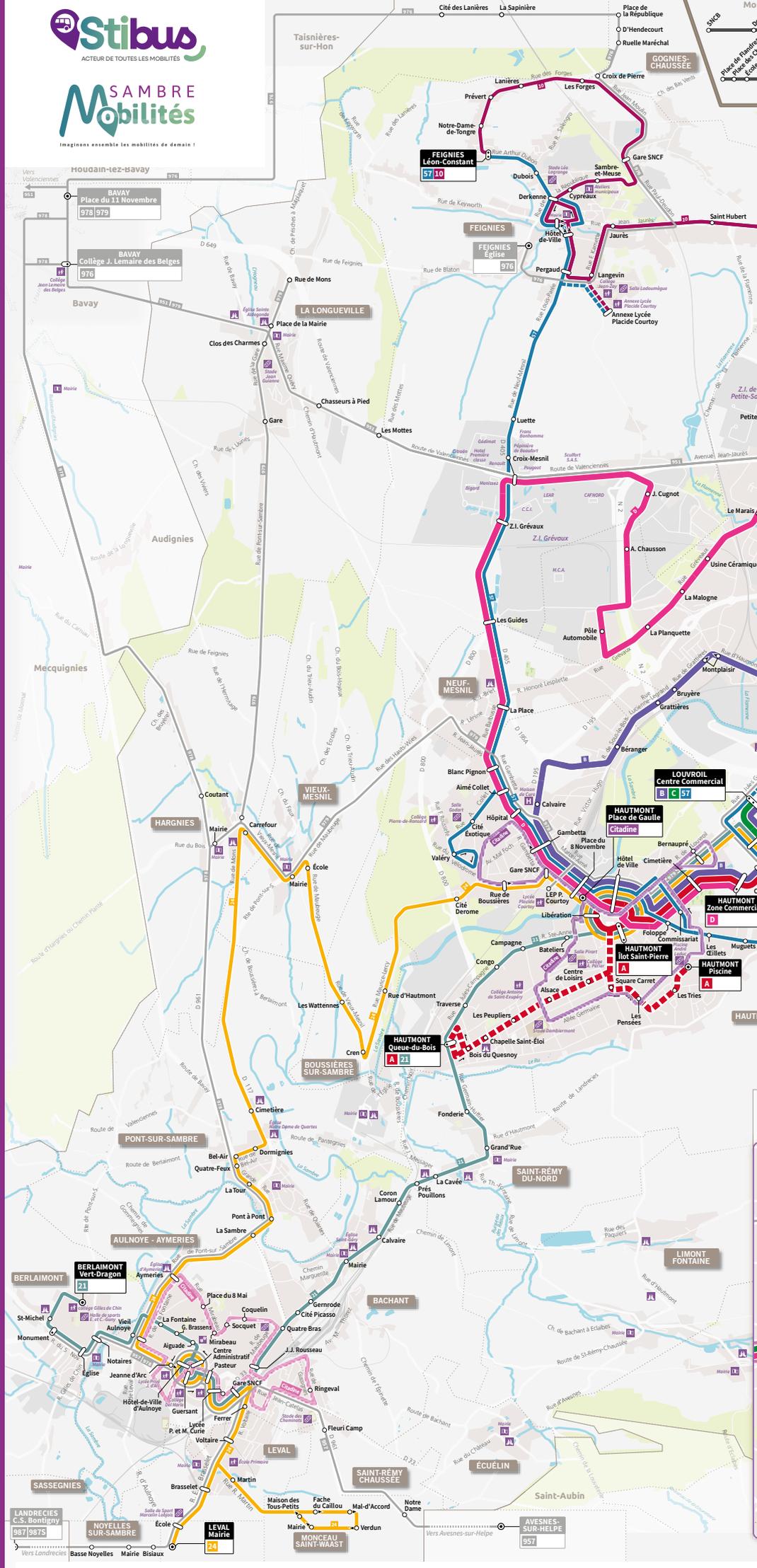
PLAN DU RÉSEAU

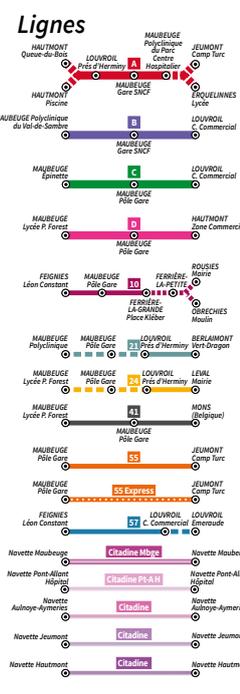
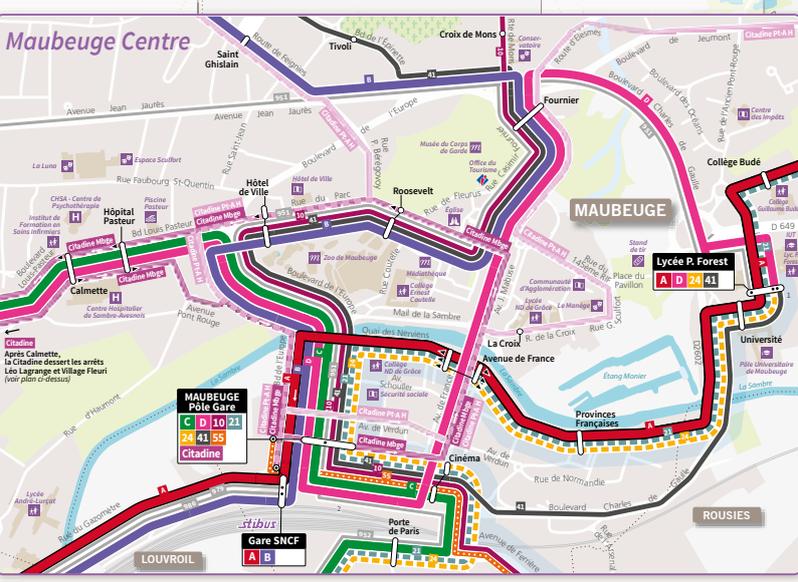
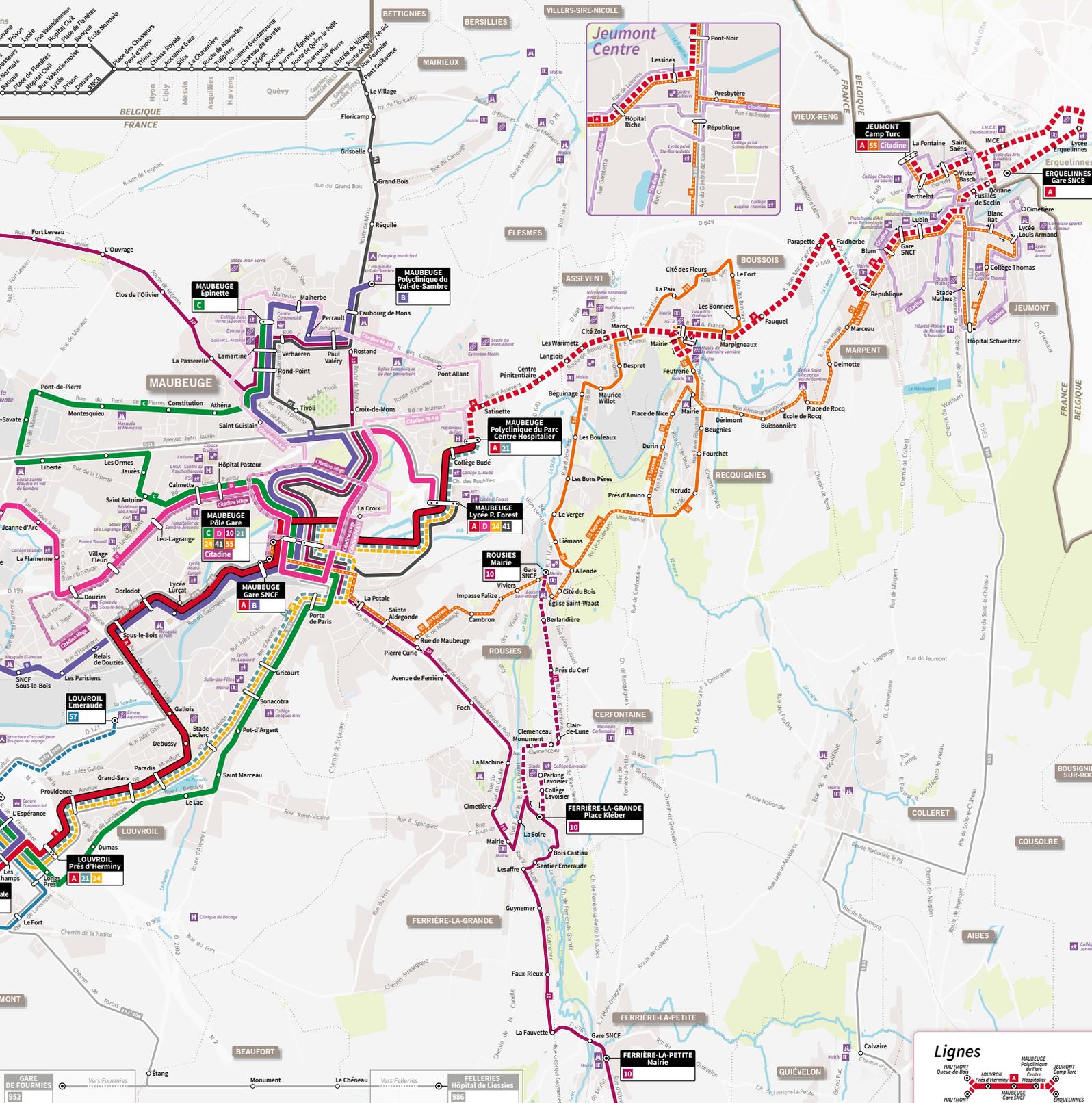


ACTEUR DE TOUTES LES MOBILITÉS



Imaginons ensemble les mobilités de demain !





- **Ligne STIBUS**
 - **Bus en site propre**
 - **Desserte Partielle**
 - **Ligne Départementale**
 - **La Citadine (Navettes de centre-ville)**
 - **Limite Communale**
 - **Limite Réseau Territorial**
 - **Terminus**
 - **Arrêt**
 - **Arrêt desservi dans un seul sens**
 - **Arrêt également TAD**
 - **Correspondance**
- H **Administratif**
 - M **Lieux de culte**
 - E **Établissement Scolaire**
 - U **zone Universitaire**
 - M **Musée**
 - Z **Zone Commerciale**
 - H **Hôpitaux, Santé**
 - S **Équipement sportif**
 - D **Divertissement**
 - C **Culture**
 - P **Piscine, Zone aquatique**

Les + de STIBUS

Un réseau connecté

- Pour vous tenir informé à tout moment de l'état du réseau : **Inimo l'info illico** (service gratuit)
- Pour acheter votre titre de transport sans vous déplacer : l'application **Tixipass** est à votre disposition. Elle est disponible sur l'Apple Store ainsi que sur le Google Play Store et vous permet de vous munir d'un titre de transport dématérialisé sur le réseau STIBUS. Tixipass est une application très simple d'utilisation, elle vous permettra de gagner du temps en évitant de vous déplacer pour acheter votre titre de transport.
- Vous pouvez également suivre en temps réel les horaires de votre bus avec **l'application Stibus**.
- A partir du 1^{er} septembre 2023 : le **ticket SMS**

1 SMS = 1 TICKET
Valable 1h



Un partenariat avec la SNCF

Il est également possible de prendre les tickets sur le réseau STIBUS en même temps que les billets de train et rassembler tous les titres via l'application SNCF connect.

Votre itinéraire en toute tranquillité avec Google Maps

Le réseau Stibus travaille avec Google pour fournir des données fiables sur le réseau de transport, permettant de préparer vos voyages, planifiez votre itinéraire, recherchez vos horaires sur une période à venir. Toutes les informations sont disponibles sur www.stibus.fr

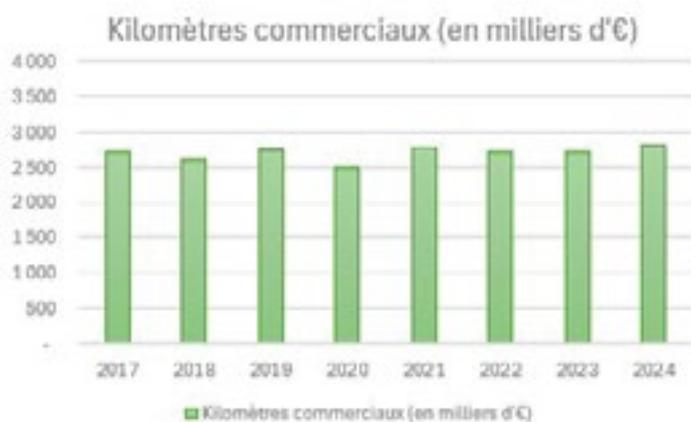
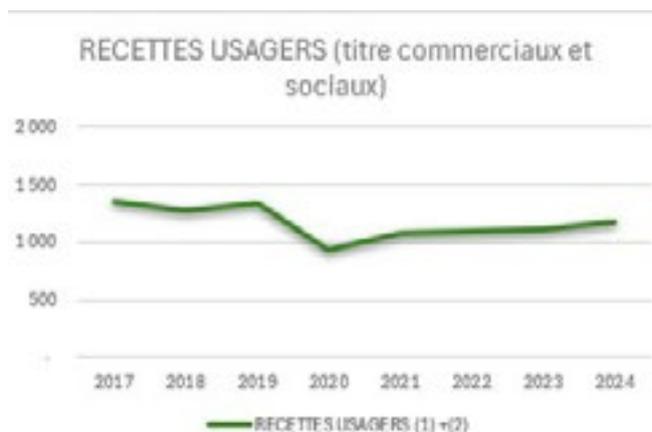
Les éléments commerciaux



Malgré le choc de la période COVID et la difficile remontée des niveaux précédents, les recettes commerciales de notre réseau progressent sensiblement depuis 2022. Celle-ci est due essentiellement au franc succès du titre V-duo et du tickets groupe ; ainsi que de l'Abo mensuel qui continue de progresser.

Les Recettes usagers

Les "recettes usagers" désignent les revenus générés par les paiements effectués par les utilisateurs du service. Ces recettes proviennent principalement de la vente de billets individuels, d'abonnements mensuels ou annuels, des titres sociaux etc.



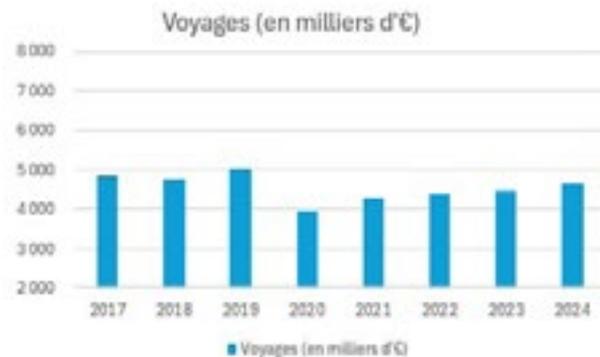
Les kilomètres commerciaux

Il s'agit d'un kilomètre parcouru par un véhicule de transport en commun sur un itinéraire où le service est offert au public. Il exclut les kilomètres parcourus à vide, tels que ceux effectués pour se rendre au début d'un itinéraire ou pour revenir au dépôt après avoir terminé un service.

CHAPITRE 8 - TRANSPORTER - CHIFFRES COMMERCIAUX

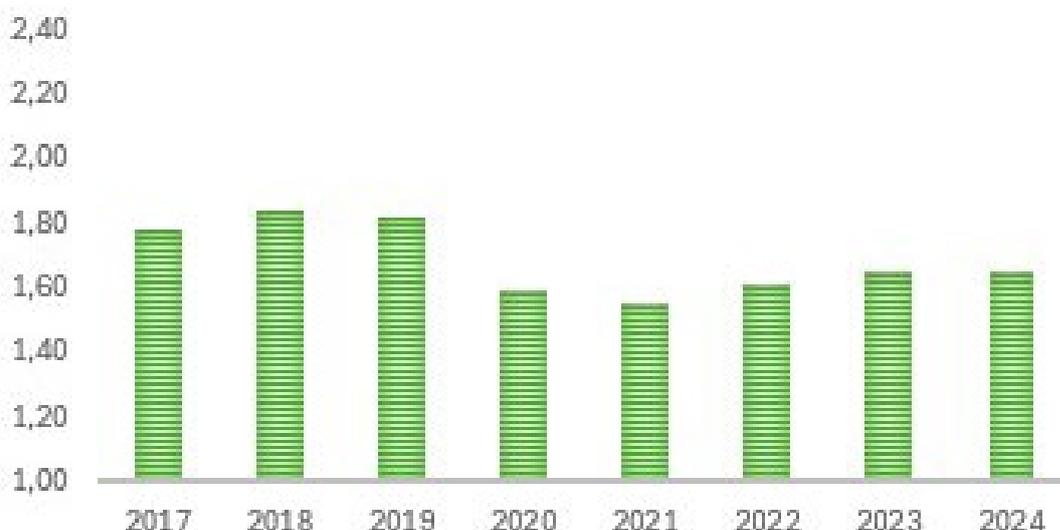
Les voyages

Un "voyage" en transport en commun fait référence à un passager qui utilise un service de transport public, pour se déplacer d'un point A à un point B. Un voyage peut inclure une ou plusieurs correspondances, mais est souvent compté comme un seul voyage dans les statistiques de transport, tant que le déplacement fait partie d'un trajet continu avec un même titre de transport.



CHAPITRE 8 - TRANSPORTER - CHIFFRES COMMERCIAUX

Analyse comparative du ratio V/k (Voyages/Kilomètres commerciaux) sur les années 2017 à 2024



2017-2019

Le ratio V/k reste relativement stable sur cette période, avec de légères variations. Une légère hausse est observée en 2018, suivie d'une baisse en 2019, traduisant une efficacité globalement constante des voyages par rapport aux kilomètres commerciaux.

2020

Une chute marquée du ratio est enregistrée en 2020, principalement en raison de la pandémie de COVID-19. Le nombre de voyages diminue fortement, tandis que les kilomètres commerciaux restent relativement stables, ce qui reflète une baisse d'utilisation des services de transport malgré une infrastructure inchangée.

2021-2023

Après le creux de 2020, le ratio V/k entame une reprise progressive. Bien qu'il reste inférieur aux niveaux d'avant la pandémie, une amélioration continue est observée en 2022 et 2023, indiquant une lente remontée de l'efficacité des voyages.

2024

Le ratio V/k en 2024 se maintient au même niveau qu'en 2023. Cette stagnation suggère que la reprise amorcée les années précédentes atteint un plateau. Le secteur semble avoir retrouvé une certaine stabilité, mais sans retrouver pleinement l'efficacité observée avant 2020.

Tendance générale

Malgré une baisse significative en 2020, les années suivantes montrent une reprise encourageante. Toutefois, le ratio reste en deçà des niveaux pré-pandémiques, ce qui indique que le secteur des transports est encore en phase de redressement. La stagnation en 2024 pourrait signaler la nécessité de nouvelles initiatives pour relancer l'efficacité des services.

Conclusion

L'évolution du ratio V/k entre 2017 et 2024 met en lumière l'impact durable de la crise sanitaire sur le secteur des transports. Si la reprise est amorcée, elle reste incomplète. Pour retrouver les niveaux d'efficacité antérieurs, des mesures ciblées pourraient être envisagées afin de stimuler l'usage des services et optimiser les infrastructures existantes. Entre 2023 et 2024, on observe une légère hausse du nombre de voyages ainsi que des recettes, ce qui s'inscrit dans la continuité de l'évolution du ratio V/k. Cette progression, bien que modeste, témoigne d'une dynamique positive dans le secteur du transport. Elle pourrait également refléter les effets des améliorations apportées à l'offre, comme la création de la nouvelle ligne Citadine, qui contribue à renforcer l'attractivité du réseau. Cette évolution encourageante montre que, malgré une certaine stagnation du ratio V/k, des ajustements ciblés dans l'offre peuvent soutenir la reprise et favoriser une croissance durable.

Les transports scolaires au coeur de notre activité et nos attentions !



Notre syndicat mixte, en tant qu’Autorité Organisatrice de la Mobilité (AOM), est compétent pour gérer les transports scolaires dans notre territoire. Nous planifions, organisons et finançons (en partenariat avec la Région Haut de France et la CAMVS) le transport des élèves.

Notre ressort territorial couvre la Communauté d’Agglomération Maubeuge Val de Sambre (CAMVS), ainsi que les communes de Hargnies et La Longueville. Cela nous permet de desservir efficacement un grand nombre d’élèves, répondant aux besoins spécifiques de notre population scolaire.

Pour ce faire, nous collaborons étroitement avec deux transporteurs principaux : notre délégataire, la Société Publique Locale de Transports Interurbains de Sambre-Avesnois (SPLTISA), et la SNCF. Ces partenariats nous permettent d’assurer un service de transport scolaire fiable et de qualité.

Pour bénéficier du transport scolaire gratuit, les élèves doivent remplir les conditions suivantes :

- Être domiciliés dans notre ressort territorial,
- Fréquenter un établissement situé dans notre ressort territorial,
- Résider à plus de 3 kilomètres de l’établissement,
- Se rendre dans leur établissement de rattachement.

CHAPITRE 8 - TRANSPORTER - LES SCOLAIRES

4 779 demandes traitées en 2024 !

Durant la période d'inscription, notre équipe a traité un total de 5 193 demandes sur l'année scolaire 2024/2025, contre 4 779 l'année précédente. Sur ce nombre, 4 500 demandes ont été approuvées (soit un taux de délivrance de 86,7 %), contre 4 471 demandes validées pour 2023/2024 (taux de 93,6 %).



On constate donc une hausse du nombre de demandes, mais un taux de délivrance légèrement inférieur.

Prédominance du transport par bus

	2023/2024	2024/2025
 BUS	4 387	4 384
 TRAIN	84	116

La répartition reste très similaire, avec toujours une forte prédominance du bus, même si le nombre de validations train progresse légèrement (+32).

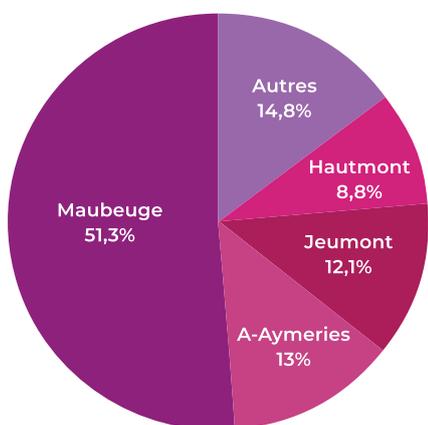
Diversité des niveaux d'enseignement

Niveau scolaire	2023/2024	2024/2025	Evolution
Primaire	24	23	-1
Collège	1665	1596	-59
Lycée	2792	2881	+89

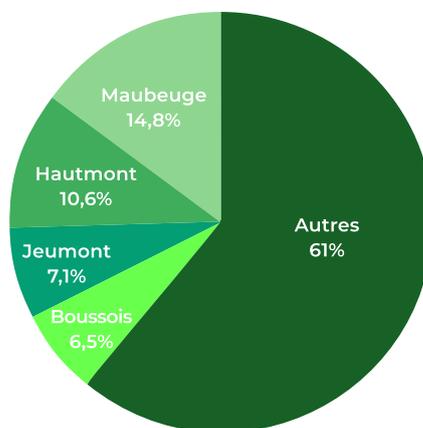
La tendance confirme la forte demande au niveau lycée, avec une progression par rapport à l'an dernier. Les demandes collège et primaire connaissent quant à elles une légère baisse.

Répartition géographique des demandes accordées

Une grande partie des élèves bénéficiaires se concentre sur quelques villes principales. Ainsi, 51,3 % des demandes accordées concernent la ville de Maubeuge, suivie de 13 % pour Aulnoye-Aymeries, 12,14 % pour Jeumont et 8,78 % pour Hautmont. Le reste des demandes se répartit entre les autres communes accueillant un établissement scolaire sur le territoire.



Répartition des demandes par destination



Répartition des demandes par ville de départ



Ce panorama géographique illustre l'importance de ces pôles urbains dans les déplacements scolaires et confirme leur rôle structurant dans l'organisation des services de transport.

CHAPITRE 8 - TRANSPORTER - LES SCOLAIRES

La gratuité du transport scolaire en quelques chiffres

La valeur totale des abonnements émis par Sambre Mobilités est estimée à 900 000 € par an (sur la base d'un tarif unitaire de 200 €). Cependant, cette somme reste loin du coût réel de la gratuité, évalué à plus de 1 600 000 € par an. Ce différentiel met en lumière l'ampleur de l'effort financier nécessaire pour maintenir un service de transport scolaire gratuit et accessible à tous. Ce montant est réparti entre la Communauté d'Agglomération Maubeuge Val de Sambre (CAMVS), la Région Hauts-de-France et Sambre Mobilités, soulignant l'importance de notre collaboration avec les autorités locales pour maintenir ce service essentiel.



4 499
abonnements
délivrés



Coût de la gratuité
du transport scolaire :
1,6M d'€

Ville	Demandes d'abonnements	Valeur en €	Ville	Demandes d'abonnements	Valeur en €
Maubeuge	666	133 200 €	Cerfontaine	50	10 000 €
Hautmont	479	95 800 €	Élesmes	49	9 800 €
Jeumont	317	63 400 €	Mairieux	46	9 200 €
Boussois	294	58 800 €	Boussières-sur-Sambre	44	8 800 €
Recquignies	199	39 800 €	Saint-Remy-Chaussée	42	8 400 €
Louvroil	196	39 200 €	Neuf-Mesnil	39	7 800 €
Marpent	189	37 800 €	Limont-Fontaine	38	7 600 €
Ferrière-la-Grande	187	37 400 €	Vieux-Mesnil	36	7 200 €
Feignies	171	34 200 €	Aibes	30	6 000 €
Assevent	170	34 000 €	Gognies-Chaussée	24	4 800 €
Rousies	155	31 000 €	Éclaibes	21	4 200 €
Pont-sur-Sambre	131	26 200 €	Sassegnies	18	3 600 €
Leval	109	21 800 €	La Longueville	16	3 200 €
Colleret	106	21 200 €	Écuélin	14	2 800 €
Bachant	101	20 200 €	Bettignies	13	2 600 €
Ferrière-la-Petite	82	16 400 €	Obrechies	12	2 400 €
Villers-Sire-Nicole	72	14 400 €	Hargnies	11	2 200 €
St-Remy-du-Nord	69	13 800 €	Noyelles-sur-Sambre	10	2 000 €
Beaufort	57	11 400 €	Bersillies	10	2 000 €
Aulnoye-Aymeries	53	10 600 €	Monceau-St-Waast	9	1 800 €
Cousolre	51	10 200 €	Bousignies-sur-Roc	8	1 600 €
Berlaimont	51	10 200 €	Quiévelon	4	800 €
Vieux-Reng	50	10 000 €			

CHAPITRE 8 - TRANSPORTER - LES SCOLAIRES

La liste des établissements scolaires de notre ressort territorial

- Collège A.Jennepin *Cousolre*
- Collège Auguste Perrier *Hautmont*
- Collège Charles de Gaulle *Jeumont*
- Collège Ernest Coutelle *Maubeuge*
- Collège Eugène Thomas *Jeumont*
- Collège Félix Del Marle *Aulnoye-Aymeries*
- Collège Gilles de Chin *Berlaimont*
- Collège Guillaume Budé *Maubeuge*
- Collège Jacques Brel *Louvroil*
- Collège Jean Zay *Feignies*
- Collège Jeanne d'Arc *Aulnoye-Aymeries*
- Collège Jules Verne *Maubeuge*
- Collège Lavoisier *Ferrière-la-Grande*
- Collège Notre Dame de Grâce *Maubeuge*
- Collège Pierre de Ronsard *Hautmont*
- Collège Saint Exupéry *Hautmont*
- Collège Sainte Bernadette *Jeumont*
- Collège Vauban *Maubeuge*
- Lycée André Lurçat *Maubeuge*
- Lycée André Lurçat Pro *Maubeuge*
- Lycée Jeanne d'Arc *Aulnoye-Aymeries*
- Lycée Jeanne d'Arc Pro *Aulnoye-Aymeries*
- Lycée Louis Armand *Jeumont*
- Lycée Notre Dame de Grâce *Maubeuge*
- Lycée Notre Dame du Tilleul *Maubeuge*
- Lycée Notre Dame du Tilleul Pro *Maubeuge*
- Lycée Pierre et Marie Curie *Aulnoye-Aymeries*
- Lycée Pierre Forest *Maubeuge*
- Lycée Pierre Forest Pro *Maubeuge*
- Lycée Placide Courtoy Feignies *Feignies*
- Lycée Placide Courtoy Hautmont *Hautmont*
- Lycée Privé Sainte Bernadette *Jeumont*
- Lycée Privé Sainte Bernadette Pro *Jeumont*
- Lycée Théophile Legrand *Louvroil*
- Lycée Théophile Legrand Pro *Louvroil*
- Ecole St Michel *Berlaimont*
- Ecole Beaumarchais *Villers-Sire-Nicolle*
- Ecole Maternelle *Berlaimont*
- Ecole Maternelle *Mairieux*
- Ecole Primaire Claude Bouquiaux *Elesmes*
- Ecole Primaire *Cousolre*
- Ecole Primaire La *Longueville*
- Ecole Primaire de Mormal *Berlaimont*

Notre processus de demande



Inscription simplifiée :

Les parents peuvent inscrire leur demande sur notre site internet, simplifiant ainsi le processus.



Vérification rigoureuse :

Nous vérifions rigoureusement les conditions d'éligibilité, notamment l'établissement de référence et la distance entre le domicile de l'élève et l'établissement scolaire, pour garantir l'équité et l'efficacité de notre service.



Vérification de la scolarisation :

Nous contactons l'établissement scolaire pour s'assurer de la scolarisation de l'élève, assurant ainsi la cohérence des données et la précision du processus.



Obtention de la carte :

Une fois toutes les vérifications effectuées, les parents peuvent obtenir la carte de transport à notre agence, permettant à l'élève de bénéficier des trajets pris en charge, comprenant un aller et un retour par jour d'école.

Ce processus garantit que seuls les élèves éligibles bénéficient de notre service, contribuant ainsi à assurer un accès équitable à l'éducation pour tous les enfants.



#9

FINANCIER



Le budget 2024 du syndicat mixte

en quelques chiffres



Dépenses réelles de fonctionnement

18,08 M€

Recettes réelles de fonctionnement

21,78 M€

Résultat cumulé

5,99 M€

CAF brute

3,76 M€

Taux
Epargne brute

17,22 %

Remboursement
capital de la dette

1,41 M€

CAF nette

2,34 M€

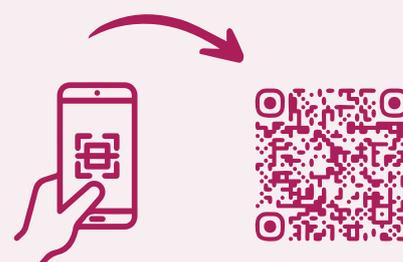
En cours de dette

15,88 M€

Capacité
de désendettement

4,22 ans

Conformément à l'article L.5211-39 du code général des collectivités territoriales qui s'applique à notre syndicat mixte, le rapport d'activités doit être accompagné du compte administratif. Pour le consulter, rendez-vous sur notre site internet, rubrique « Finances » ou scannez le QR Code ci-contre.



CHAPITRE 9 - FINANCER - BUDGET

Une section de fonctionnement excédentaire de près de 6M d'€ cumulés

Les tableaux ci-contre présentent les principaux éléments constitutifs de la section de fonctionnement exprimés en K€ et permettent au syndicat d'assurer le quotidien.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant de la structure.

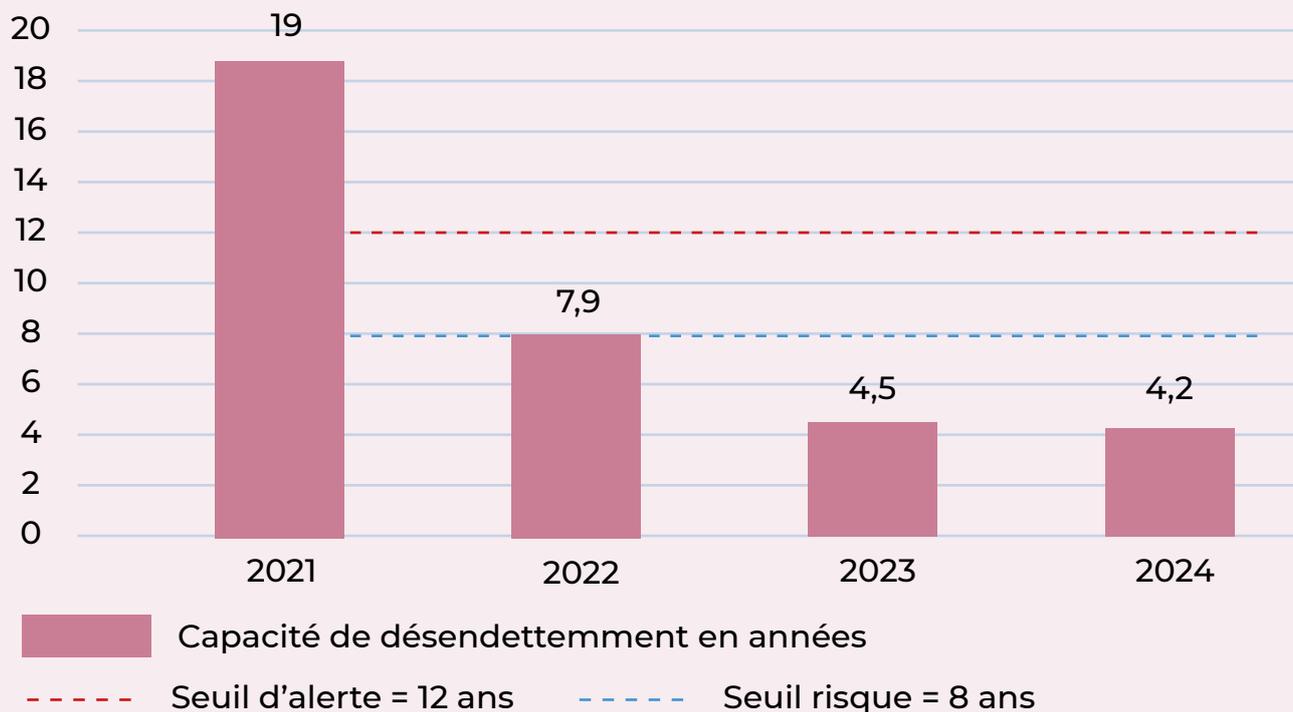
L'exercice 2024 fait apparaître un résultat excédentaire de fonctionnement de 1,76 M. d'€ et le résultat de clôture de l'exercice quant à lui présente un excédent de fonctionnement de 5,99 M. d'€.

Le redressement de la situation financière du syndicat mixte poursuit sa progression grâce aux décisions antérieures prises par les membres du comité syndical à savoir l'optimisation fiscale et l'augmentation du taux de versement mobilité qui est passé de 1,80% à 2,00% au 1er janvier 2023.

Néanmoins ce résultat est à mettre en perspective du contexte constant d'augmentation des dépenses et de stagnation des recettes mais aussi de la problématique d'intégration des dotations aux amortissements.

Dépenses de fonctionnement en K€		CA 2024	CA 2024 sans VIAVIL
011	Charges à caractère général	16 581,78	16 581,78
012	Charges de personnel	728,17	728,17
014	Atténuations de produits	2,33	2,33
65	Autres ch. de gestion courante	178,24	178,24
Dépenses gestion courante		17 490,52	17 490,52
66	Charges financières	543,38	543,38
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00
68	Dotations aux amortissements et provisions	48,74	48,74
Dépenses réelles de fonctionnement (A)		18 082,64	18 082,64
042	Opérations d'ordre de transferts entre sections	68 773,08	2 058,94
Total dépenses de fonctionnement		86 855,72	20 141,58
Recettes de fonctionnement en K€		CA 2024	CA 2024 sans VIAVIL
013	Atténuations de charges	4,86	4,86
70	Vente de Pds prestations services	1 295,18	1 295,18
73	Produits issus de la fiscalité	17 408,70	17 408,70
74	Subventions d'exploitation	2 088,57	2 088,57
75	Autres pds. de gestion courante	983,99	983,99
Recettes gestion courante		21 781,30	21 781,30
77	Produits exceptionnels	62,68	62,68
Recettes réelles de fonctionnement (B)		21 843,98	21 843,98
042	Opérations d'ordre de transferts entre sections	66 775,88	61,74
Total recettes de fonctionnement		88 619,86	21 905,72
Résultats des exercices		CA 2024	CA 2024 sans VIAVIL
Résultats de l'exercice (Excedent + / Déficit -)		1 764,14	1 764,14
Résultats antérieurs		4 227,35	4 227,35
Résultats cumulés de l'exercice		5 991,49	5 991,49
Epargne - Ratios & Dette		2024	2024
CAF Brute (1) = (B)-(A)		3 761,34	3 761,34
Taux d'épargne brute = CAF brute / (B)		17,22	17,22
Remboursement capital de la dette (2)		1 417,29	1 417,29
CAF Nette (3) = (1)-(2)		2 344,05	2 344,05
Encours de la dette (Cap. Rest. du) au 31 décembre (4)		15 885,82	15 885,82
Ratio de capacité de désendettement = (4) / (1)		4,22	4,22

Ratio de désendettement

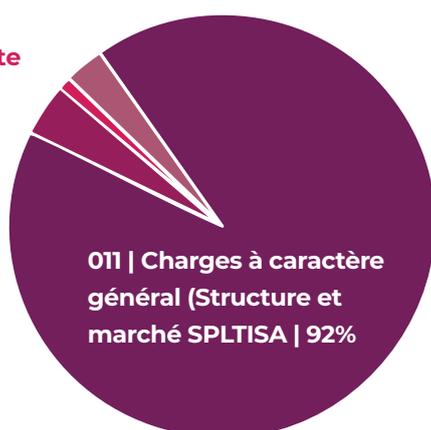


Dépenses et recettes de fonctionnement

66 | Charges financières | 3%

65 | Charges de gestion courante (ancienne SFE) | 1%

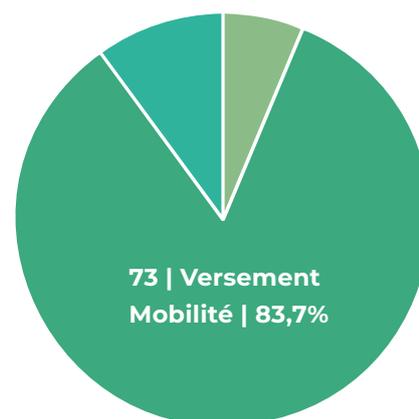
012 | Charges de personnel | 4%



Les dépenses liées et consacrées aux transports représentent 93 % de l'ensemble des dépenses (92 % + 1%). Cette dépense est de loin la plus importante du budget du syndicat suivie des charges de personnel 4% et des charges financières 3%.

74 | Subvention d'exploitation | 10%

70 | Tarifications | 6,3%



Le VM représente 83,7 % de l'ensemble des recettes.

C'est de loin la recette la plus importante du budget du syndicat suivie par les subventions d'exploitation à hauteur de 10%.

CHAPITRE 9 - FINANCER - BUDGET

Une section d'investissement qui fait apparaître des dépenses d'équipement de plus de 1,66M d'€

La section d'investissement regroupe les opérations qui se traduisent par une modification de la consistance ou de la valeur du patrimoine du syndicat mixte.

Les dépenses d'équipement ont représenté en 2024 1,66 M€ et une moyenne annuelle de 1,88 M€ sur les 4 exercices précédents.

Les principales dépenses d'investissement en 2024 se sont portées principalement sur le PEM de Maubeuge (dernières factures), la finalisation des études préalables au lancement de la phase 3 du PEM d'Aulnoye-Aymeries et surtout la poursuite des acquisitions de bus pour plus de 1,2 M€.

Un emprunt de 2 M€ a été souscrit et 2 emprunts ont été soldés en 2024.

Dépenses d'investissement en K€		CA 2024	CA 2024 sans VIAVIL
20	Immobilisations incorporelles	18,00	18,00
21	Immobilisations corporelles	115,40	115,40
op.1003	Pôle gare AULNOYE-AYMERIES	112,86	112,86
op.1005	Stations et accessibilité	93,41	93,41
op.1007	Pôle gare MAUBEUGE	80,89	80,89
op.1008	Dépôt LOUVROIL	0,00	0,00
op.1010	Pôle gare JEUMONT	0,00	0,00
op.1011	Acquisition autobus	1 241,01	1 241,01
op.1012	Vidéo protection surveillance	5,98	5,98
op.1013	Billettique	0,00	0,00
op.1014	Pôle gare BETTIGNIES	0,00	0,00
op.1016	Acquisition de vélos	0,00	0,00
Dépenses d'équipement		1 667,55	1 667,55
16	Emprunts et dettes assimilées	1 417,29	1 417,29
Total dépenses réelles d'investissement		3 084,84	3 084,84
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	66 775,88	61,74
Total dépenses d'investissement		69 860,72	3 146,58
Recettes d'investissement en K€		CA 2023	CA 2023
13	Subventions d'investissement	256,96	256,96
16	Emprunts et dettes assimilées	2 000,00	2 000,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00
Recettes d'équipement		2 256,96	2 256,96
10	Dotations, fonds divers et réserves	319,82	319,82
Total recettes réelles d'investissement		2 576,78	2 576,78
40	Opérations d'ordre de transfert entre sections	68 773,08	2 058,94
Total recettes d'investissement		71 349,86	4 635,72



Total dépenses d'investissement
3,15 M€

Total recettes réelles d'investissement
4,64 M€

Résultat de l'exercice
1,49 M€

LE VERSEMENT MOBILITÉ



Le Versement Mobilité (VM) est une contribution locale versée par les employeurs publics et privés de 11 salariés et plus. Elle est collectée par l'URSSAF et la MSA sur le ressort territorial du Syndicat Mixte.

Ce versement mobilité est une ressource stratégique permettant de financer le développement mais aussi l'exploitation des réseaux de transport. Depuis le 1er janvier 2022 et conformément à l'arrêté du 23 décembre 2021, les modalités de versement du VM ont évolués mettant fin aux mécanismes antérieurs d'acomptes et de régularisation.

L'intégralité des sommes dues est maintenant versée directement aux autorités organisatrices de la mobilité au plus tard le 20 du mois suivant leur éligibilité.

Taux : la fixation du taux relève de l'autorité organisatrice de la mobilité (AOM) et ne peut pas dépasser un plafond selon la taille de population regroupée et la nature des investissements réalisés (infrastructure de transport collectif).

Le Syndicat Mixte, exerçant sur un territoire qui compte plus de 100.000 habitants et ayant une communauté d'agglomération pour membre, appliquait le taux plafond de 1,80 % jusqu'en 2022. La ville de Maubeuge, reconnue « ville touristique », a permis au Syndicat Mixte de bénéficier d'un nouveau plafond de 2 % sur lequel il s'est aligné en 2023.

C'est donc par délibération en date du 18 octobre 2022 que le Comité Syndical a décidé le relèvement du versement mobilité de 1,80 % à 2 % à compter du 1er janvier 2023.

Les 2 histogrammes présentés permettent de visualiser l'évolution de ce versement mobilité.

A titre d'information et d'une manière générale, la proportion entre versement mobilité du secteur privé et le secteur public est de l'ordre de 70/30 (70% pour le privé et 30% pour le public).

Le montant exact perçu s'établit donc pour l'exercice 2024 à 17,29 M. d'€.

L'ensemble des documents budgétaires (comptes administratifs, budgets prévisionnels et rapports d'orientation budgétaire) sont consultables dans la rubrique « Administratif > Finances » du site internet du syndicat : www.sambre-mobilités.fr.

16,82M€



VM 2023



+2,80%

17.29M€



VM 2024

CHAPITRE 9 - FINANCIER - BUDGET

LA GAMME TARIFAIRE

La gamme tarifaire est structurée classiquement autour de titres occasionnels et d'abonnements : tickets unité, tickets 2 voyages, carnet de 10 voyages, ticket Groupe 10 personnes et abonnements mensuels et annuels

Les abonnements sont déclinés en 3 tranches d'âge : les moins de 26 ans, les 26 -59 ans et les plus de 60 ans.

Il existe également des réductions solidaires pour certaines cibles comme les familles nom-

breuses qui bénéficient de carnet 10 voyages à coût réduit, les abonnement mensuel réduit pour les demandeurs d'emploi et RSA, les abonnement annuel pour les personnes bénéficiant de la MDPH 80% ainsi qu'une gratuité pour les moins de 4 ans.

La tarification pratiquée actuellement et présentée ci-contre n'a que très peu évoluée (à titre d'exemple le prix du ticket unitaire de 1,30 € était le même en 2013).

LES TICKETS UNITE				
TICKET UNITE 1€30		Titre accessible à tous. Valable pour un trajet et une correspondance dans l'heure.	TICKET GROUPE 9€00	
TICKET V-DUO 2€00		Titre accessible à tous. Valable pour 2 trajets dans la même journée pour une même personne avec possibilité d'une correspondance dans l'heure	Réservé aux établissements scolaires, associations, centre de loisirs, clubs, ...Valable pour un trajet et une correspondance dans l'heure, sans retour pour un maximum de 10 personnes qui voyagent ensemble.	TICKET NAVETTE 0€50
				
				Titre accessible à tous. Nécessaire pour un trajet simple dans les Citadines en l'absence de tout autre titre de transport
				TICKET FILOBUS 1€30
				
				Titre accessible à tous. Valable uniquement pour les services Filobus (Transport A la Demande). Inscription obligatoire
LES CARNETS DE 10 TICKETS				
LIBRE PARCOURS 11€00		Accessible à tous. Chaque ticket est valable pour un trajet et une correspondance dans l'heure.	TARIF REDUIT * 8€30	
				Réservé aux familles de 3 enfants et plus. Photocopie complète du livret de famille et une photo par membre). Chaque ticket est valable pour un trajet et une correspondance dans l'heure.
LES ABONNEMENTS MENSUELS				
-26 ans	LIBERTY * 20€00/mois		Subventionné	PASS * 14€10/mois
		Réservé au moins de 26 ans (photocopie d'une pièce d'identité). Valable 1 mois (du 1 ^{er} au dernier du jour du mois) sans limitation de voyages sur tout le réseau Stibus.		
				Réservé aux scolaires bénéficiant de la gratuité sur présentation de la prise en charge. Valable 1 mois (du 1 ^{er} au dernier jour du mois) sans limitation de voyages sur tout le réseau Stibus.
26 à 59 ans	ABO * 29€50/mois			AVANTAGE * 10€00/mois
		Réservé aux personnes entre 26 et 59 ans révolus (photocopie d'une pièce d'identité). Valable 1 mois (du 1 ^{er} au dernier jour du mois) sans limitation de voyages sur tout le réseau Stibus.		
				Réservé aux demandeurs d'emploi, bénéficiaire du RSA, stagiaire inscrit Pôle Emploi (sur justificatif). Valable 1 mois (du 1 ^{er} au dernier du jour du mois) sans limitation de voyages sur tout le réseau Stibus.
60 ans et +	SENIOR * 15€00/mois		Valable 2 mois	ESTIVAL * 14€00
		Réservé aux personnes de 60 ans et plus (photocopie d'une pièce d'identité). Valable 1 mois (du 1 ^{er} au dernier jour du mois) sans limitation de voyages sur tout le réseau Stibus.		
				Réservé aux scolaires (qu'ils bénéficient ou non de la gratuité durant l'année scolaire). Valable pendant toutes les vacances d'été, sans limitation de voyages sur tout le réseau Stibus.
LES ABONNEMENTS ANNUELS				
-26 ans	LIBERTY * 180€00		60 ans et +	PRINTEMPS * 85€00
		Réservé au moins de 26 ans (photocopie d'une pièce d'identité). Valable 12 mois à compter du 1 ^{er} du mois d'achat (validité glissante), sans limitation de voyages sur tout le réseau Stibus.		
				Réservé aux personnes de 60 ans et plus (photocopie d'une pièce d'identité). Valable 12 mois (du 1 ^{er} janvier au 31 décembre) sans limitation de voyages sur tout le réseau Stibus.
26 à 59 ans	ABO * 265€50			EMERAUDE * 85€00
		Réservé aux personnes entre 26 et 59 ans (photocopie d'une pièce d'identité). Valable 12 mois à compter du 1 ^{er} du mois d'achat (validité glissante), sans limitation de voyages sur tout le réseau Stibus.		
				Réservé aux personnes bénéficiaires de la carte MDPH à 80% (photocopie de la carte MDPH). Valable 12 mois (du 1 ^{er} janvier au 31 décembre) sans limitation de voyages sur tout le réseau Stibus.



***Une solution trouvée pour
la régularisation des amortissements
de l'importante opération ViaVil grâce
à l'intelligence collective !***

CHAPITRE 9 - FINANCER - AMORTISSEMENT DE VIAVIL

Soulevée à la fois par la Chambre Régionale des Comptes et par les services de gestion comptable d'Avesnes-sur-Helpe, la problématique récurrente du non-amortissement d'une opération majeure – la création du TCSP (Transport en Commun en Site Propre), dite opération ViaVil – demeurait une contrainte importante.

L'année 2024 avait fixé pour objectif d'apporter une solution, afin de réduire la pression budgétaire liée aux dotations aux amortissements. Ce point avait déjà été discuté avec les magistrats de la Chambre Régionale des Comptes, les Conseillers en Décideurs Locaux du Trésor Public ainsi qu'avec le cabinet KLOPFER.

Il s'agissait d'un objectif ambitieux, compte tenu des enjeux financiers considérables mais également de l'ancienneté de cette problématique, qui entravait depuis plusieurs années les projections budgétaires.

En chiffres, l'opération représentait 66,6 M€ de dépenses pour 39,4 M€ de subventions, soit un différentiel de 27,2 M€ à amortir sur 60 ans. Ce poids budgétaire équivalait à plus de 452 000 € par an. Plus encore, il aurait fallu réintégrer en une seule fois les amortissements correspondant aux années passées, soit près de 5 M€ supplémentaires, mettant le syndicat dans une situation financière intenable.

Grâce au travail conduit par les équipes du syndicat, avec l'appui du cabinet KLOPFER et en concertation avec les Services de Gestion Comptable d'Avesnes-sur-Helpe et les CDL, une solution a pu être trouvée. Après saisine formelle des services de l'État sur un projet de délibération préalable, la décision retenue permet de neutraliser cet impact financier, en mobilisant le compte de réserves 1068.

La délibération a été adoptée le 10 décembre 2024, à la satisfaction du Président Benoît COURTIN, du Vice-Président aux finances M. LEBLANC, ainsi que de l'ensemble du bureau et du comité syndical. Cet aboutissement constitue une réelle avancée pour le syndicat mixte et ses équipes. Une reconnaissance particulière est adressée aux services du Trésor Public, à la Sous-Préfecture d'Avesnes-sur-Helpe, au cabinet KLOPFER et aux équipes du syndicat mixte pour leur implication et le travail partenarial réalisé.

Cette « épée de Damoclès » s'efface ainsi, ouvrant la voie à des perspectives financières plus stables et sécurisées. L'année 2025 sera consacrée à la poursuite du travail sur les amortissements, en particulier sur la question des bus réformés et la fiabilisation de l'ensemble de l'inventaire.



Dépenses



Recettes

Montant non amorti sur 60 ans. Soit 452K€ par an avec la prise en compte d'un rattrapage en une seule fois de + de 5M d'€ pour les 11 années passées.



A hand is shown holding a wooden clothespin over several small wooden figures on a wooden surface. The scene is overlaid with a semi-transparent teal filter. The figures are arranged in a line, and the hand is positioned to the left, holding the clothespin over one of the figures.

#10



COOPERER

CHAPITRE 10 - COOPÉRER - ADHÉSIONS



Nos adhésions



Le Groupement des Autorités Responsables de Transport (GART)

Le GART accompagne les autorités organisatrices de la mobilité dans l'exercice de leurs compétences en matière de mobilités. Les représentants au sein des instances et de l'Assemblée Générale du GART, à la date du 31 décembre 2023 sont M. Jean DURIEUX (titulaire) et

M. Benoît COURTIN (suppléant).



Le Syndicat Mixte Hauts-de-France Mobilités

Le syndicat mixte exerce plusieurs compétences : il est maître d'ouvrage de la carte régionale Pass Pass utilisée sur le TER et plusieurs réseaux urbains. HDFM est propriétaire de la marque Pass Pass et garant de l'interopérabilité du support qui permet de voyager sur plusieurs réseaux.

Le Syndicat est aussi maître d'ouvrage de la Centrale Pass Pass qui restitue via le site passpass.fr l'ensemble des données horaires et tarifaires de l'ensemble des réseaux de transports des Hauts-de-France. Le syndicat anime aussi une stratégie en matière de covoiturage, via la plateforme de mise en relation passpasscovoiturage.fr.

Les Délégués au sein du comité syndical du Syndicat Hauts-de-France Mobilités, à la date du 31 décembre 2023 sont M. Arnaud BEAUQUEL et M. Ghislain ROSIER.



L'Agence de Développement et d'Urbanisme Sambre Avesnois Hainaut Thiérache (ADU)

L'agence de développement et d'urbanisme est un outil d'ingénierie territoriale mutualisée participant à la construction collective du territoire.

Elle imagine et accompagne avec les collectivités et ses partenaires la Sambre Avesnois de demain. Le représentant titulaire au sein du conseil d'Administration et de l'Assemblée Générale de l'ADU est Monsieur Arnaud BEAUQUEL.

CHAPITRE 10 - COOPÉRER - ADHÉSIONS



L'Association pour la Gestion Indépendante des Réseaux de Transport public (AGIR)

AGIR Transport est une association Loi 1901, créée par des élus locaux, qui apporte aux collectivités et aux opérateurs indépendants une expertise complète en matière de transport public et de mobilité. Les collectivités et les entreprises adhérentes peuvent prendre des décisions de manière éclairée afin de mieux gérer les mobilités sur leur territoire.

L'Association répond à l'ensemble des besoins des collectivités et des opérateurs indépendants au service d'une mobilité plus durable.

Les représentants au sein des instances et de l'Assemblée Générale d'Agir sont M. Benoît COURTIN (titulaire) et M. Jean DURIEUX (suppléant).



Le Club des Villes et Territoires Cyclables et Marchables

Le Club des Villes et Territoires Cyclables et Marchables accompagne techniquement les territoires souhaitant mettre en place ou intensifier la dynamique des mobilités cyclables et marchables à travers son réseau d'acteurs, de professionnels et d'utilisateurs. Le syndicat mixte a décidé d'adhérer au club depuis la délibération du 11 décembre 2023.

NOUVEAUTÉ 2024



CEREMA (Centre d'Etudes et d'Expertise sur les Risques, l'environnement, la Mobilité et l'Aménagement)

Le CEREMA est un établissement public à la fois national et local doté d'un savoir-faire transversal, de compétences pluridisciplinaires et d'un fort potentiel d'innovation et de recherche.

Le CEREMA intervient auprès de l'Etat, des collectivités et des entreprises pour les aider à réussir le défi de l'adaptation au changement climatique. Ses six domaines de compétences ainsi que l'ensemble des connaissances qu'il produit et capitalise sont au service de l'objectif d'accompagner les territoires dans leurs transitions.

Il intervient pour le compte des collectivités sur des missions en ingénierie de deuxième niveau (assistance à maîtrise d'ouvrage, expertise, méthodologie...) en complément des ressources locales (agences techniques départementales, agences d'urbanisme, CAUE, établissements publics fonciers, etc.) et en articulation avec les ingénieries privées.

Le syndicat mixte a décidé d'adhérer au centre d'étude et d'expertise depuis la délibération du 4 septembre 2024.

Le représentant désigné au sein de notre structure est Benoît COURTIN, Président de Sambre Mobilités



La ligne internationale n°41 Maubeuge-Mons : une coopération transfrontalière en constante évolution

La ligne internationale n°41 reliant Mons (Belgique) à Maubeuge (France) a été exploitée de 1992 à 2014 sous la responsabilité conjointe du Département du Nord et de la société belge TEC Hainaut. Supprimée en juillet 2014 pour des raisons administratives et juridiques, elle a été réactivée en septembre 2016 grâce à une mobilisation conjointe du SMTUS et de TEC Hainaut, avec le soutien des autorités de la Région Wallonne.

Depuis sa remise en service, la ligne assure 7 allers-retours quotidiens entre la gare SNCF

de Maubeuge, la cité scolaire Pierre Forest, et la gare SNCF de Mons, offrant une alternative fiable et directe à l'absence de liaison ferroviaire régulière entre ces deux villes. Elle facilite les déplacements professionnels, scolaires et personnels, tout en renforçant les liens culturels, économiques et sociaux entre les territoires français et belge.

En 2024, dans la perspective de la fin de la convention actuelle en 2025, Sambre Mobilités a engagé des rencontres stratégiques avec les équipes de TEC Hainaut et l'autorité

CHAPITRE 10 - COOPÉRER - LIGNE TRANSFRONTALIÈRE

organisatrice belge afin de préparer le renouvellement du partenariat et des conventions internationales. Ces échanges visent à pérenniser la ligne, à adapter les modalités de coopération, et à garantir la continuité du service au-delà de 2025.

Dans le même temps, Sambre Mobilités a relancé un marché public pour l'exploitation de la ligne côté français. C'est l'entreprise Transports COUTEAUX qui a été lauréate de ce marché, assurant ainsi la continuité opérationnelle du service avec un engagement de qualité.

Il convient de rappeler que cette ligne repose sur une convention de répartition des charges entre les deux partenaires, selon laquelle Sambre Mobilités prend en charge 50 % des coûts d'exploitation. Le coût annuel cumulé de la ligne, côté belge et français, s'élève à 350 000 euros, ce qui représente 7 % du budget d'exploitation de Sambre Mobilités.

Enfin, la ligne n°41 constitue un atout touristique majeur, permettant aux voyageurs de découvrir les richesses patrimoniales de Mons et Maubeuge, tout en favorisant une mobilité durable et une dynamique transfrontalière exemplaire. Elle incarne une coopération réussie entre les autorités locales et les opérateurs de transport, et continue de jouer un rôle structurant dans le développement du bassin franco-belge.





Notre participation au projet CROSS4MOBILITY

Le projet CROSS4MOBILITY est un projet transfrontalier ambitieux visant à améliorer la mobilité entre l'Arrondissement d'Avesnes-sur-Helpe, Charleroi Métropole, le nord des Ardennes françaises et le Pays de Thiérache. Les citoyens de cette région traversent quotidiennement les frontières pour travailler, se soigner, faire leurs courses et se divertir. Pourtant, les connexions de transport en commun restent limitées. Cross4Mobility a pour ambition de proposer des pistes d'amélioration de cette mobilité transfrontalière et espère ainsi contribuer à l'amélioration de la qualité de vie des habitants qui habitent ce territoire frontalier.

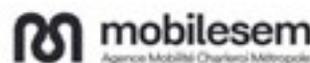
Objectif du Projet : développer une mobilité durable et résiliente face au changement climatique en renforçant les connexions de transport en commun transfrontalières, en promouvant l'intermodalité et les mobilités douces, et en créant une coopération transfrontalière solide.

Cross4Mobility a été créé pour répondre à ces défis, en proposant :

- De nouvelles solutions de transport durables et accessibles à tous ;
- Un développement renforcé des alternatives à la voiture individuelle ;
- Une meilleure coordination des acteurs de la mobilité des deux côtés de la frontière ;
- Des infrastructures facilitant l'intermodalité.

Soutenu par le programme européen Interreg France-Wallonie-Vlaanderen, le projet s'inscrit pleinement dans une dynamique européenne et prend appui sur une collaboration étroite entre de nombreux partenaires, dont les autorités locales françaises et belges, des associations, des entreprises et des experts en mobilité. Au total, ce n'est pas moins de neuf porteurs de projets et 24

partenaires ! La participation de Sambre Mobilités, en qualité d'Autorité Organisatrice de la Mobilité, se justifie à double titre : d'une part, le syndicat constitue un acteur précieux dans les travaux du collectif ; d'autre part, ce projet contribuera à la mise en œuvre des actions transfrontalières de son Plan de Déplacement Urbain.



CHAPITRE 10 - COOPÉRER - CROSS4MOBILITY



L'année 2024 a marqué le point de départ de cette collaboration, avec notamment l'organisation d'une journée de lancement du projet au sein de la Gare Numérique de Jeumont en septembre 2024, évènement qui a réuni l'ensemble des structures partenaires.

Lors de l'allocution d'accueil et d'ouverture, Benoit COURTIN, président du Syndicat Sambre Mobilités, a rappelé l'engagement du syndicat en faveur de la mobilité durable et transfrontalière, rappelant que les frontières géographiques ne devaient pas être des barrières à la mobilité. Bien plus qu'un simple projet de mobilité, il a souligné que Cross4Mobility était avant tout une vision partagée, une volonté de créer un territoire plus connecté, plus inclusif, plus respectueux de l'environnement, et pour la population, une opportunité de mieux vivre, mieux travailler et de mieux protéger la planète.



La journée fut également marquée par l'intervention d'Aurélien BIGO, chercheur-conférencier sur la transition énergétique des transports et associé à la Chaire Energie et Prospérité. Il a contribué aux scénarios de prospectives Transition(s) 2050 de l'ADEME : **"Quelles solutions de mobilité durable à imaginer pour notre territoire transfrontalier ?"**



Les représentants du syndicat Sambre Mobilités ont participé activement aux animations de la journée qui ont couplé séance plénière et ateliers participatifs. Cette journée fut l'occasion d'officialiser le lancement de l'étude approfondie de la mobilité transfrontalière.



Pourquoi cette étude ? Une mobilité mieux comprise, c'est une mobilité mieux adaptée.

Le territoire concerné par Cross4Mobility se caractérise par des déplacements quotidiens intenses liés au travail, à la santé, aux loisirs, à la formation... Pourtant, jusqu'ici, peu de données concrètes, d'autant plus que les données existantes sur les versants français et wallon sont souvent difficiles à harmoniser suite à des différences de méthodologie de récolte et d'analyse de données. Celle-ci vise ainsi à :

- Cartographier les flux de mobilité (Qui se déplace ? Où ? Comment ? Et pourquoi ?) ;
- Identifier les freins à l'utilisation des modes de transport alternatifs (transport en commun, covoiturage, vélo, etc.) ;
- Analyser l'offre existante et ses limites, que ce soit en termes de fréquence, de tarifs ou d'intermodalité ;
- Prendre en compte les besoins spécifiques des habitants, entreprises et collectivités.

Les résultats de cette étude permettent de poser un diagnostic précis et objectif de la situation actuelle. Ils servent et serviront de base à toutes les actions concrètes de Cross4Mobility : développement de nouvelles connexions, mise en place d'infrastructures, promotion des mobilités douces et partagées.

M SAMBRE Mobilités

Imaginons ensemble les mobilités de demain !



Retrouvez sur la
chaîne YouTube
l'ensemble
des vidéos du
Syndicat Mixte :



SYNDICAT MIXTE SAMBRE MOBILITÉS

 4 avenue de la Gare - CS 10159 59 605 - Maubeuge Cedex

 03 27 59 60 00

 www.sambre-mobilites.fr

